

Rapport financier semestriel

2021



Groupe DEINOVE

Cap Sigma – ZAC Euromédecine II
1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels
Tél. : + 33 4 48 19 01 00
Fax : + 33 4 99 23 24 50

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| 1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION..... | 2 |
| 1 1 Conseil d'administration..... | 2 |
| 1 2 Comités..... | 2 |
| 1 3 Direction..... | 2 |
| 2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ | 3 |
| 2 1 Le Groupe DEINOVE..... | 3 |
| 2 2 Description des faits marquants du 1er semestre 2021 et postérieurs à la clôture | 12 |
| 2 3 Principaux facteurs de risques..... | 16 |
| 2 4 Impact de la pandémie de COVID-19 au cours du 1 ^{er} semestre 2021 | 16 |
| 2 5 Transactions avec les parties liées..... | 16 |
| 3 COMPTES CONSOLIDÉS semestriels au 30 juin 2021 | 17 |
| 3 1 Bilan..... | 17 |
| 3 2 Compte de résultat | 19 |
| 3 3 Tableau de variation des capitaux propres..... | 20 |
| 3 4 Tableau de flux de trésorerie nette | 22 |
| 3 5 Notes annexes aux états financiers consolidés..... | 23 |
| 4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021 | 55 |

1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

| | |
|--|--|
| Président du Conseil d'Administration : | Charles WOLER |
| Administrateurs : | La société Truffle Capital, représentée par Philippe POULETTY |
| | La société TVM Capital GmbH, représentée par Jean-François LABBE |
| | Hervé BRAILLY (Administrateur indépendant) |
| | Vincent JARLIER (Administrateur indépendant) |
| | Christian PIERRET (Administrateur indépendant) |
| | Yannick PLÉTAN (Administrateur indépendant) |

1 | 2 Comités

| <u>Comité des rémunérations</u> | | <u>Comité d'audit</u> | |
|---------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Président | Philippe POULETTY | Président | Christian PIERRET |
| Membre | Charles WOLER | Membre | Yannick PLÉTAN |

1 | 3 Direction

| | |
|-------------------------------------|---|
| Directeur Général | Alexis RIDEAU |
| Directeur Administratif & Financier | Mario ALCARAZ |
| Directeur Recherche & Développement | Georges GAUDRIAULT |
| Directrice des Ressources Humaines | Johane RINALDI |
| MORPHOCHEM GmbH (Allemagne) | Alexis RIDEAU (depuis le 29 septembre 2020) |

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société DEINOVE et sa filiale MORPHOCHEM (Allemagne), les termes « DEINOVE » ou la « Société » désignent la société DEINOVE. Les termes « MORPHOCHEM » ou la « Filiale » désignent la société MORPHOCHEM.

2 | 1 Le Groupe DEINOVE

2.1.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE DEINOVE

2.1.1.1 PROFIL

DEINOVE est une société de biotechnologie française pionnière dans l'exploitation d'un domaine du vivant à 99,9% inexploré : la « matière noire microbienne »¹. En révélant le potentiel métabolique de bactéries rares ou considérées jusqu'à présent comme incultivables, elle s'attaque à un défi sanitaire et économique d'échelle planétaire : la résistance aux antimicrobiens².

Les nouvelles molécules identifiées et développées par DEINOVE ciblent ainsi les super-pathogènes (microbes devenus résistants à un ou plusieurs antimicrobiens) à l'origine de maladies infectieuses potentiellement mortelles qui se répandent désormais à grande vitesse.

Cette approche de rupture a donné naissance à l'une des toutes premières plateformes de micro-biotechnologie spécialisée au monde et une collection unique de près de 10 000 souches rares et de milliers d'extraits bactériens. Aujourd'hui, DEINOVE conduit plusieurs programmes de développement dont l'essai clinique de Phase II de son premier candidat antibiotique dans les formes sévères d'infections à *Clostridioides difficile*, l'une des premières urgences mondiales. La Société a aussi développé de nouvelles micro-usines bactériennes qui répondent à l'autre enjeu de la course aux antimicrobiens : la production industrielle de ces composés rares, peu concentrés et aux structures chimiques souvent trop complexes pour être générés par synthèse chimique.

Basée au cœur du parc Euromédecine de Montpellier, DEINOVE est cotée sur EURONEXT GROWTH® (ALDEI – code ISIN FR0010879056) depuis 2010. La Société compte une équipe de plus de 50 personnes et s'appuie sur un réseau de partenaires académiques, technologiques, industriels et institutionnels de rang mondial.

2.1.1.2 PRINCIPAUX PROGRAMMES EN DEVELOPPEMENT

2.1.1.2.1 Nouveaux antimicrobiens

La pandémie de COVID-19 a révélé au public à quel point les maladies infectieuses constituent une menace pour l'humanité. Évidemment, les spécialistes ont fait ce constat depuis très longtemps. À l'instar du coronavirus SARS-CoV-2, de nombreux autres pathogènes (virus, bactéries, champignons et parasites) pourraient conduire à la même situation si nous ne disposons pas de médicaments pour les contrer. Le problème est que, bien que de nombreux antimicrobiens existent, l'évolution naturelle des microorganismes conjuguée à notre mauvaise utilisation de ces traitements ont favorisé le développement de résistances. Ces super-pathogènes qui résistent à des antimicrobiens fruits de décennies de recherche et d'innovation se répandent désormais à grande vitesse sur toute la planète. En exploitant l'immense potentiel de la matière

¹ Kenneth J. Locey and Jay T. Lennon, Scaling laws predict global microbial diversity, PNAS May 24, 2016 113 (21) 5970-5975

² Tackling Drug-Resistant Infections Globally: Final Report And Recommendations The Review On Antimicrobial Resistance Chaired By Jim O'Neill. Wellcome Trust and the UK Department of Health. May 2016

noire microbienne, DEINOVE développe aujourd'hui de nouveaux antimicrobiens pour surmonter ces résistances.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a sonné l'alarme dès 2001³ en rappelant l'augmentation très inquiétante des résistances aux antimicrobiens (RAM). Près de 20 ans plus tard, nous sommes pourtant très loin d'avoir résolu le problème. Aux États-Unis, au moins 2,8 millions de personnes contractent chaque année une infection résistante à un ou plusieurs antibiotiques et plus de 35 000 en meurent⁴. La situation n'est guère meilleure en Europe où ces bactéries sont impliquées dans 670 000 infections et 33 000 décès chaque année⁵. Aujourd'hui, les conséquences sanitaires et économiques à long terme de cette crise sont connues : 10 millions de morts par an à partir de 2050 auxquels s'ajouterait une perte de production de 100 000 milliards de dollars soit plus que le produit intérieur brut mondial.⁶

L'urgence est donc de contourner les mécanismes de défense de ces super pathogènes à l'aide de nouveaux antimicrobiens. Reste que l'industrie biopharmaceutique peine encore à identifier et développer ces nouveaux traitements. Dans le seul domaine des infections bactériennes, plus de 100 antibiotiques ont été développés depuis 1928, date à laquelle le premier antibiotique a été découvert (la pénicilline). Ces antibiotiques tuent les bactéries (bactéricides) ou inhibent leur croissance (bactériostatiques) en ciblant différentes molécules et fonctions. Par exemple, les bêta-lactames, comme la pénicilline, inhibent la synthèse de la paroi cellulaire de la bactérie, les quinolones interfèrent avec la synthèse de son ADN et les tétracyclines inhibent celle de ses protéines. En pratique, la plupart de ces antibiotiques n'appartiennent qu'à un peu plus de 20 familles chimiques différentes découvertes entre 1929 et 1962. Depuis cet âge d'or, le pipeline s'est tari : la plupart des nouveaux antibiotiques sont des dérivés de synthèse de molécules existantes et seules 3 nouvelles classes de médicaments ont été découvertes (oxazolidinones, lipopeptides et malacidines).

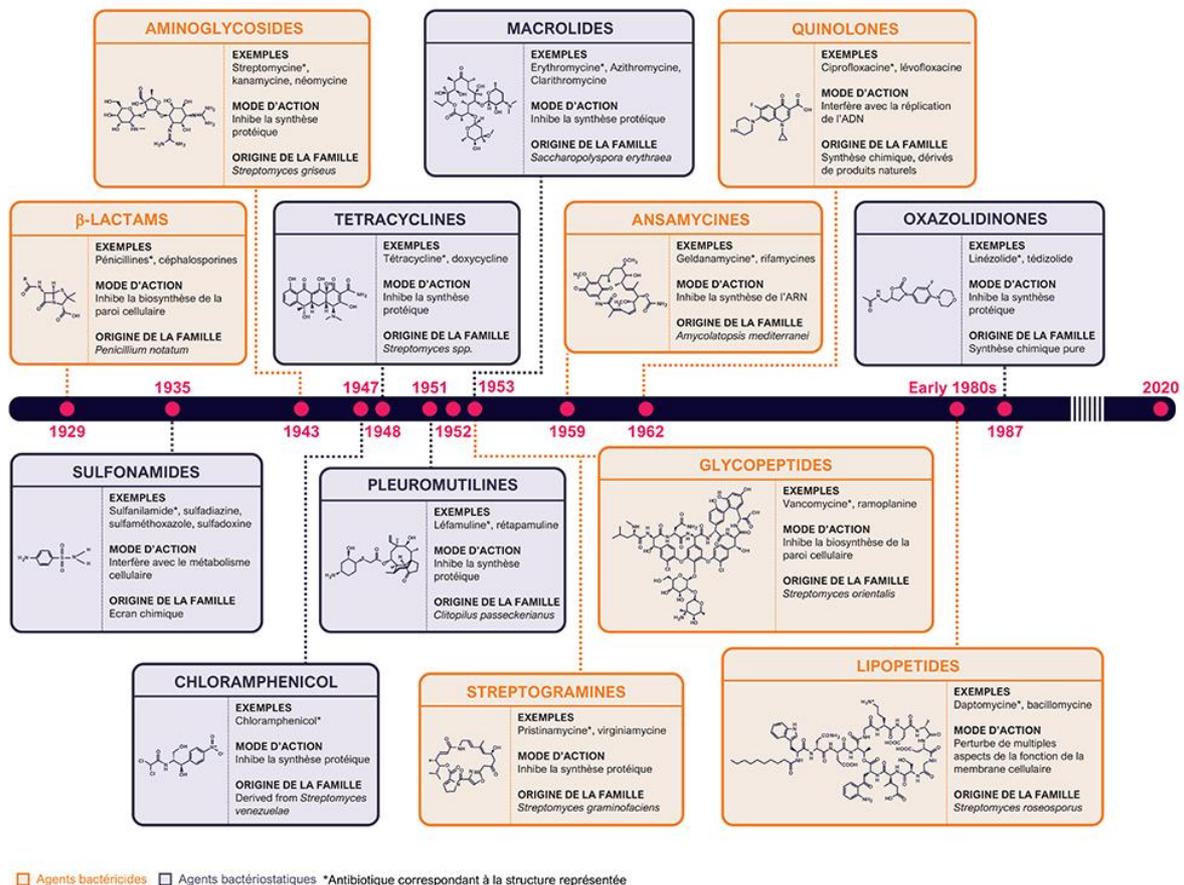
³ WHO Global Strategy for Containment of Antimicrobial Resistance. 2001

⁴ Antibiotic resistance threats in the United States. US Department of Health and Human Services. Center for Disease Control and Prevention. 2019

⁵ Surveillance of antimicrobial resistance in Europe. Annual report of the European Antimicrobial Resistance Surveillance Network (EARS-Net). 2018

⁶ Tackling Drug-Resistant Infections Globally: Final Report And Recommendations The Review On Antimicrobial Resistance Chaired By Jim O'Neill. Wellcome Trust and the UK Department of Health. May 2016

Découverte des principales classes d'antibiotiques approuvés



Si la chimie de synthèse a permis l'amélioration des antimicrobiens existants, l'immense majorité de ces médicaments sont néanmoins dérivés de métabolites secondaires produits par des microorganismes. Une fois l'âge d'or terminé, les scientifiques ont cependant renoncé progressivement à identifier de nouveaux antimicrobiens dans des bactéries en raison du taux élevé de redécouverte. Les récents progrès technologiques (séquençage à haut débit, spectrométrie de masse, sciences des données, biologie synthétique, nouvelles technologies de culture...) permettent aujourd'hui d'explorer la biodiversité d'une toute autre manière : des espèces autrefois inconnues peuvent être détectées et même cultivées, les produits de leur métabolisme sont plus facilement identifiés et leur production peut être optimisée. Grâce à ces nouveaux outils, DEINOVE est en mesure d'accélérer la découverte de nouveaux antimicrobiens en s'appuyant sur un réservoir à molécules au potentiel quasi illimité : la matière noire microbienne.

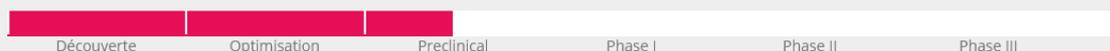
Pour conforter ses développements, la Société bénéficie aussi d'un environnement économique et réglementaire plus favorable. Pour préserver l'efficacité des nouveaux antimicrobiens, les autorités de santé cherchent, légitimement, à limiter leur prescription ce qui limite de fait la taille du marché. Conscientes des limites du modèle, les institutions françaises et internationales ont mis en œuvre des mesures pour soutenir les efforts de R&D des sociétés les plus innovantes du secteur, et créer des conditions de marché plus favorables. Lancé en 2017 par DEINOVE, le programme AGIR est ainsi soutenu depuis l'origine par le Gouvernement Français au travers de son programme Investissements d'Avenir.

DNV3837

Infections gastro-intestinales à *Clostridioides difficile* administration par intraveineuse



Anthrax et tularémie En cours d'évaluation par l'United States Army Medical Research Institute of Infectious Diseases



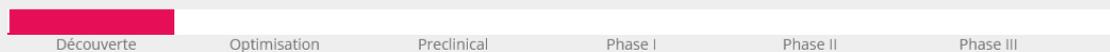
DASMA

Classe d'antibiotiques à double activité



AGIR

Programme "Investissement d'Avenir"



- **DNV3837, un nouvel antibiotique 2 en 1 contre les superbactéries hautement prioritaires**

DNV3837 est une nouvelle petite molécule 2-en-1 qui combine un groupe quinolonyle avec une fraction oxazolidinone et est convertie, *in vivo*, en DNV3681, un puissant antibiotique à gram positif à double action. Ayant démontré son innocuité chez l'homme, le DNV3837 est actuellement évalué pour le traitement des infections gastro-intestinales à *Clostridioides difficile* sévères, mettant en péril le pronostic vital des patients, dans un essai clinique de phase II. À ce jour, DEINOVE est la seule société française à disposer d'une petite molécule propriétaire en développement clinique dans le domaine des antibiotiques.

Les infections à *Clostridioides difficile* (ICD) sont causées par des bactéries à Gram positif pathogènes qui affectent le tractus gastro-intestinal et provoquent des symptômes allant d'une diarrhée légère à une colite fulgurante, voire mortelle. Bien que ce ne soit pas systématique, les ICD sont souvent associées à l'utilisation antérieure d'antibiotiques à large spectre qui perturbent le microbiote intestinal, rendant les patients susceptibles d'être infectés par des agents pathogènes opportunistes.

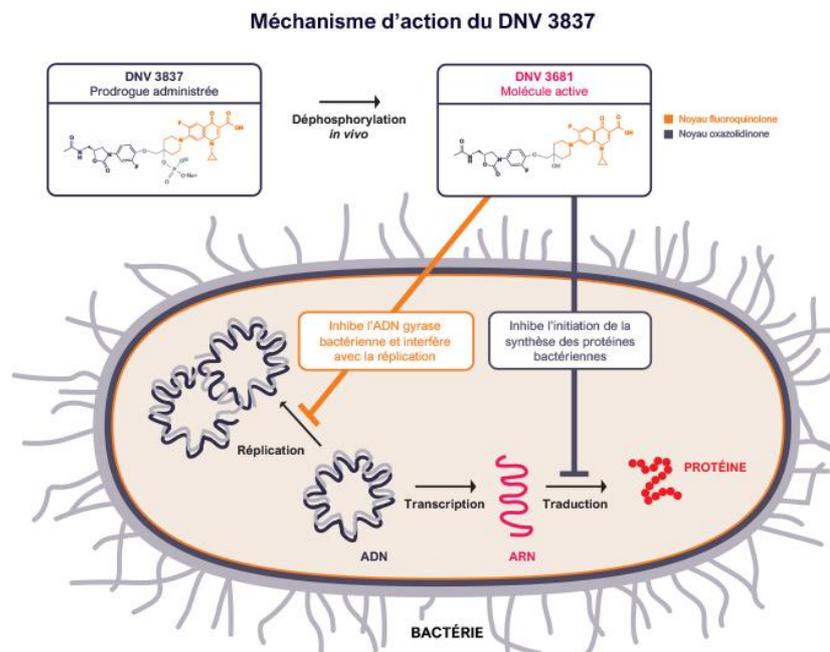
Aux États-Unis, les ICD sont les infections nosocomiales les plus fréquentes (au-delà des infections à SARM⁷), avec environ 223 900 cas parmi les patients hospitalisés et 12 800 décès en 2017, selon le Centre américain

⁷ Methicillin-resistant *Staphylococcus aureus* infections

de contrôle et de prévention des maladies (CDC)⁸. Le bilan des ICD est tout aussi préoccupant en Europe, où les infections nosocomiales sont estimées à 152 905 cas et 8 382 décès chaque année⁹.

À ce jour, aucun antibiotique ne peut traiter efficacement les infections gastro-intestinales graves à *Clostridioides difficile* en raison de la nature de la maladie : les traitements oraux ont du mal à atteindre l'intestin en raison de la fréquence des selles, des colites ou des paralysies intestinales, et les antibiotiques intraveineux (IV) ne parviennent pas à pénétrer efficacement la barrière gastro-intestinale pour atteindre le site de l'infection. En raison de ce besoin médical urgent, le CDC et l'OMS ont tous deux déclaré que le *Clostridioides difficile* est un agent pathogène prioritaire qui représente une menace majeure pour la santé humaine.

Le DNV3837 est une prodrogue hydrosoluble qui est rapidement déphosphorylé après administration intraveineuse chez l'homme pour produire le DNV3681, la forme active du médicament. Sa structure résulte de la combinaison de deux composés actifs : une fluoroquinolone, qui inhibe l'ADN gyrase bactérien pour interférer avec la réplication du génome bactérien, et une oxazolidinone qui inhibe l'initiation de la synthèse des protéines bactériennes.



Les études précliniques ont démontré que le DNV3837 est très efficace contre 114 isolats cliniques différents de *Clostridioides difficile*, et son efficacité est en fait supérieure à celle de la plupart des antibiotiques de référence, notamment la Vancomycine, le Métronidazole et la Fidaxomicine. Cette efficacité était particulièrement remarquable contre la souche hyper virulente NAP1 de *C. difficile*, qui a provoqué un pic d'ICD nosocomiales en Europe et en Amérique du Nord au début des années 2000, ce qui a fourni des arguments solides pour soutenir le développement clinique du DNV3837.

Trois essais cliniques de phase I ont été réalisés sur un total de 90 volontaires sains afin d'évaluer la sécurité et la pharmacologie du DNV3837. Les résultats n'ont montré aucun problème de sécurité et il a été constaté que la prodrogue était efficacement convertie en sa forme active, le DNV3681. L'antibiotique a ensuite traversé la barrière gastro-intestinale et s'est concentré dans la lumière intestinale, démontrant sa capacité à cibler

⁸ ANTIBIOTIC RESISTANCE THREATS IN THE UNITED STATES. US Department of Health and Human Services. Center for Disease Control and Prevention. 2019

⁹ Cassini, A., et al. (2016). Burden of Six Healthcare-Associated Infections on European Population Health: Estimating Incidence-Based Disability-Adjusted Life Years through a Population Prevalence-Based Modelling Study. PLOS Medicine, 13(10), e1002150.

précisément le site de l'infection. Fait notable, un essai réalisé sur 12 volontaires sains qui ont reçu du DNV3837 par voie intraveineuse pendant 5 jours consécutifs a montré une nette diminution globale des bactéries à Gram positif dans les échantillons de selles après la perfusion, ce qui suggère une efficacité *in vivo* contre *Clostridioides difficile*, sans affecter le microbiote intestinal, qui a été entièrement restauré entre 12 et 19 jours. Suite à ces données précliniques et cliniques prometteuses, le DNV3837 a reçu la désignation de Qualified Infectious Disease Product (QIDP) et le statut de Fast Track par la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour un développement accéléré du produit¹⁰.

Le DNV3837 est actuellement testé dans un essai clinique multicentrique de phase II afin d'évaluer son efficacité, sa sécurité et sa pharmacocinétique chez 40 patients souffrant d'infections gastro-intestinales modérées à graves dues à *Clostridioides difficile* (NCT03988855). Grâce aux médecins-investigateurs et aux patients, l'essai clinique se déroule aux États-Unis malgré la pandémie de COVID-19. La 1ère étape du protocole vise à traiter avec DNV3837 une cohorte de 10 patients atteints d'ICD modérée à sévère. À l'issue de cette phase, le DSMB examinera les résultats intermédiaires et émettra un avis sur la balance bénéfice-risque du traitement. Ces résultats sont attendus pour le dernier trimestre 2021.

- **DNV3681 évalué par le Département de la défense américain comme potentiel traitement contre des agents pathogènes classés dans la catégorie « haute priorité » des menaces bioterroristes**

En parallèle du programme clinique dans le *Clostridioides difficile*, et sous la responsabilité de l'Institut de recherche médicale sur les maladies infectieuses de l'armée américaine (USAMRIID¹¹), le composé est en cours de développement préclinique contre deux des armes biologiques potentielles les plus dangereuses, *Bacillus anthracis* et *Francisella tularensis*, qui provoquent respectivement l'anthrax et la tularémie.

Bacillus anthracis et *Francisella tularensis* sont considérées comme deux des armes biologiques possibles les plus dangereuses, désignées par le gouvernement américain comme agents de niveau 1, qui comprennent les armes biologiques les plus dangereuses. Le *Bacillus anthracis* est une bactérie à Gram positif dont les spores très résistantes provoquent l'anthrax, une infection qui touche soit la peau, soit le tractus gastro-intestinal, soit le tractus respiratoire, ce dernier ayant une mortalité pouvant atteindre 80%¹². *Francisella tularensis*, en revanche, est une bactérie à Gram négatif très virulente qui provoque la tularémie - ou fièvre du lapin -, une infection qui attaque la peau, les yeux, les ganglions lymphatiques et les poumons, et qui est souvent mortelle sans traitement.

Le standard de traitement contre ces bactéries est actuellement la Ciprofloxacine, un antibiotique de synthèse à spectre large de la famille des fluoroquinolones. Cependant, plusieurs espèces de bactéries pathogènes ont développé une résistance contre cette famille d'antibiotiques, ce qui renforce l'urgence de mettre au point des traitements alternatifs. L'USAMRIID a maintenant montré que le DNV3681 (le métabolite actif du DNV3837) est efficace contre ces deux pathogènes, et son activité est exceptionnellement élevée contre *Bacillus anthracis* (voir le poster ASM Microbe 2019 ci-dessous). Des études précliniques sur des modèles animaux de ces maladies suivront pour évaluer le DNV3837 comme traitement *in vivo* contre ces menaces bioterroristes majeures.

¹⁰ Le statut de Fast Track permet de faciliter le développement de la molécule à travers une revue réglementaire du dossier plus rapide et plus souple. La désignation « Produit Qualifié pour Maladies Infectieuses » (QIPD) accorde 5 années d'exclusivité de marché supplémentaire (au-delà de l'expiration du brevet). Ces statuts sont accordés par la FDA aux médicaments en développement qui viennent combler des besoins thérapeutiques critiques et non couverts.

¹¹ USAMRIID (*United States Army Medical Research Institute of Infectious Diseases*), est la principale organisation de l'armée américaine en charge de la recherche défensive contre la guerre biologique

¹² Hendricks, K. A., et al. (2014). Centers for Disease Control and Prevention Expert Panel Meetings on Prevention and Treatment of Anthrax in Adults. *Emerging Infectious Diseases*, 20(2).

- **Programme DASMA – Classe d'antibiotiques à double activité**

Le programme DASMA (pour *Dual-Acting Small Molecule Antibiotics*) est centré sur le développement d'une nouvelle classe de molécules 2-en-1 dont la structure est le résultat de la combinaison de deux groupements antibiotiques actifs. Le premier, un groupement fluoroquinolone, inhibe les topoisomérases bactériennes de type II (ADN-gyrase et topoisomérase IV) et interfère donc avec la réplication de l'ADN, tandis que le second, un groupement oxazolidinone, inhibe la traduction bactérienne. En raison de leur double mode d'action, les composés hybrides quinolonyl-oxazolidinone peuvent avoir une activité sur un large éventail de bactéries pathogènes, y compris les souches sauvages et les souches résistantes.

Alors qu'un premier composé a fourni une solide preuve de concept pour ces antibiotiques hybrides - DNV3837, actuellement en essai clinique de phase II -, plusieurs autres candidats de la famille ont été isolés et présentent des profils d'activité prometteurs, en particulier sur les bactéries à gram négatif.

Les groupements fluoroquinolone et oxazolidinone de ces composés doubles sont liés de manière covalente par un espaceur. Bien que l'espaceur en lui-même n'ait aucune activité, il doit être stable et joue un rôle important dans la modulation de l'activité et du mode d'action des deux groupements antibiotiques actifs. Différents membres de la famille ayant des profils d'activité différents sont donc obtenus en modifiant le lien entre les éléments actifs.

Ces antibiotiques à double activité présentent un intérêt particulier pour traiter les infections dues à des bactéries à gram négatif hautement pathogènes qui ont développé une résistance aux carbapénèmes, une classe d'antibiotiques au mode d'action distinct, qui agissent en inhibant la synthèse de la paroi cellulaire bactérienne (par exemple contre *Acinetobacter baumannii*, *Pseudomonas aeruginosa* ou *Enterobacteriaceae* résistants aux carbapénèmes). En outre, et malgré le mécanisme d'action commun, les données d'activité suggèrent que certains membres de cette classe sont également actifs contre certaines bactéries résistantes aux fluoroquinolones, notamment les *Salmonelles* résistantes aux fluoroquinolones, les *Neisseria gonorrhoeae* et les *Shigella*.

À ce jour, 14 composés doubles ont été identifiés comme étant actifs contre un panel d'agents pathogènes à gram négatif de référence, parmi lesquels 2 leads, qui présentent des profils d'activité différents, ont été sélectionnés. Les relations structure-activité sont actuellement à l'étude pour caractériser les composés de manière approfondie, avant de procéder à l'optimisation des leads.

- **Programme AGIR – Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants**

L'extraordinaire diversité du vivant, qui reste largement inexploré, est la clé de la découverte de nouveaux agents antimicrobiens dotés de structures innovantes qui devraient permettre de vaincre les résistances aux antimicrobiens. DEINOVE a lancé le programme AGIR pour établir une plateforme intégrée qui explorerait systématiquement le réservoir naturel des métabolites bactériens, dans le but d'identifier et de développer de nouveaux candidats antimicrobiens.

En 2017, le programme AGIR a été sélectionné par le programme « Investissements pour l'avenir » et a reçu un soutien financier de 5.6 millions d'euros sur les 5 dernières années. Ce soutien concrétise l'engagement des pouvoirs publics français dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, un enjeu sanitaire majeur à l'échelle planétaire.

Le programme AGIR a mis en œuvre une stratégie innovante pour la découverte de nouveaux antimicrobiens, tant antibiotiques qu'antifongiques, grâce à une approche intégrée et automatisée. À ce jour, le programme a permis de recueillir plusieurs milliers de souches bactériennes provenant de diverses niches environnementales, ce qui a permis de constituer une souchothèque riche et exclusive. Les énergies sont constamment mobilisées pour améliorer l'identification des souches et les stratégies de culture d'espèces rares et jusqu'ici non cultivées. En parallèle, des tests de screening du potentiel antimicrobien de ces souches ont été mis au point, ainsi qu'une plateforme d'optimisation des souches et des leads qui intègre l'ingénierie

génétique automatisée, les stratégies analytiques de purification et d'identification des composés, et la production de composés.

Grâce à son expertise et à sa plateforme, DEINOVE a déjà identifié plusieurs souches intéressantes dans sa bibliothèque exclusive, qui présentent des activités antimicrobiennes prometteuses.

2.1.1.2.2 Au-delà des antimicrobiens

L'extraordinaire potentiel de la matière noire microbienne, ne se limite évidemment pas aux seuls antimicrobiens. Les milliers de souches rares et d'extraits bactériens de la collection de DEINOVE constituent un énorme réservoir d'ingrédients actifs pour d'autres industriels. Ainsi, en parallèle de ses programmes internes de R&D dans le domaine des antimicrobiens, DEINOVE permet à d'autres acteurs stratégiques, à même de valoriser ces actifs sur leurs marchés, de tirer parti de cette biodiversité. DEINOVE a démontré à plusieurs reprises sa capacité à découvrir, développer et convertir en produits commerciaux des ingrédients actifs aux propriétés inédites : caroténoïde incolore, concentré de neurosporène et extrait de *Sphingomonas hydrophobicum*). Certains de ces composés sont aujourd'hui produits par des micro-usines dérivées de bactéries extrêmophiles de la collection de DEINOVE, comme *Deinococcus geothermalis* et *Sphingomonas hydrophobicum*.

- **Phytoène**

Le phytoène est un caroténoïde incolore aux propriétés antioxydantes et régénératrices prouvées, produit pour la toute première fois à 100% de pureté par DEINOVE, à partir de la fermentation du microorganisme extrêmophile *Deinococcus geothermalis*.

Le phytoène purifié de DEINOVE possède de puissantes propriétés antioxydantes qui sont comparables à d'autres antioxydants connus, tels que le β -carotène, le lycopène, le palmitate ascorbique. Il est important de noter que le processus complet et innovant de tests d'activité multidimensionnelle de DEINOVE a également permis de découvrir des propriétés nouvelles et inattendues de ce composé. Le phytoène peut notamment stimuler le renouvellement cellulaire pour favoriser la cicatrisation des plaies cutanées in vitro.

Des études *in vivo*, *ex vivo* et cliniques ont en outre démontré l'activité antioxydante du phytoène sur les explants cutanés, ainsi que sa capacité à améliorer la régénération, l'élasticité et la fermeté de la peau. Le phytoène de DEINOVE se présente comme un excellent composé à utiliser dans les cosmétiques pour ses propriétés anti-âge.

- **Neurosporène**

Le neurosporène est un caroténoïde rare de couleur rouge aux propriétés antioxydantes exceptionnelles qui protège les cellules des effets nocifs d'une surexposition à la lumière. Grâce à son expertise unique dans la biosynthèse de caroténoïdes provenant de micro-organismes extrêmophiles, DEINOVE a réussi à optimiser et à augmenter la production endogène de neurosporène par *Deinococcus geothermalis*. Délivré sous une forme concentrée, le neurosporène est disponible pour la formulation de produits cosmétiques.

En termes d'activité biologique, le neurosporène de DEINOVE est un antioxydant très efficace *in vitro* (5/5 sur l'échelle de notation des antioxydants PAOT®¹³), qui présente un pouvoir antioxydant élevé contre les espèces réactives de l'oxygène (ROS) induites par la lumière bleue et les UVA. En outre, il limite également la synthèse et le dépôt de mélanine sur les biopsies cutanées en réponse à l'exposition à la lumière bleue.

¹³ La technologie PAOT® permet d'estimer le pouvoir antioxydant total en enregistrant les potentielles modifications électrochimiques dans le milieu réactionnel

Si les études de cytotoxicité du neurosporène DEINOVE ont montré qu'il est sans danger pour les explants cutanés, diverses données *in vitro*, *ex vivo* et cliniques ont démontré son efficacité pour protéger de l'exposition aux rayonnements lumineux, maintenir à la fois l'équilibre redox cellulaire (en protégeant les cellules du stress oxydatif) et la fonction mitochondriale ainsi qu'éclaircir le teint de la peau, soulignant ses nombreuses applications dans le domaine des cosmétiques.

- **Extrait de *Sphingomonas hydrophobicum***

Les extraits bactériens obtenus par la fermentation de *Sphingomonas hydrophobicum* contiennent un mélange riche d'ingrédients actifs dont il est démontré qu'ils atténuent de manière significative le vieillissement des cellules de la peau humaine.

En partenariat avec GREENTECH, DEINOVE a réalisé un screening de la biodiversité de sa large collection de bactéries à la recherche de nouveaux actifs d'origine naturelle pour une utilisation dans le domaine des cosmétiques. L'analyse a révélé une espèce particulière, *Sphingomonas hybriphobicum*, qui possède de précieuses propriétés anti-âges.

L'extrait *Sphingomonas hybriphobicum* de DEINOVE a été validé, par des études *in vitro* et *in vivo*, pour son action anti-âge sur la peau qui est principalement due à sa capacité 1) d'inhiber la sénescence cellulaire et 2) de modifier la structure de la peau de manière à favoriser son élasticité.

Les extraits de *Sphingomonas hybriphobicum* sont aujourd'hui commercialisés par GREENTECH sous la marque HEBELYS ® et ont été conçus pour être incorporés dans des produits de soins anti-âge, anti-rides et hydratants.

- **Programme en collaboration avec DSM**

En novembre 2020, DEINOVE a annoncé la signature d'une licence d'évaluation et de développement technologique avec DSM, une entreprise internationale active dans les domaines de la nutrition, de la santé et du mode de vie écoresponsable.

Aux fins exclusives des activités de cette collaboration, DSM s'est vu accordé une licence temporaire pour utiliser la souche de DEINOVE et accéder aux données de propriété intellectuelle liées à la souche et nécessaires aux activités de la collaboration. Dans le cadre de cet accord, DSM a évalué le potentiel d'une souche microbienne de DEINOVE en tant qu'additif alimentaire pour des applications en nutrition animale. Le programme d'évaluation a été assuré et supervisé par DSM avec le support de DEINOVE.

En contrepartie de ces dispositions, DEINOVE a reçu des paiements d'étapes pendant l'exécution du programme (montant non divulgué). Malgré la qualité de la collaboration entre les deux sociétés lors de ce transfert technologique, la capacité de pigmentation de cette souche naturelle s'est avérée insuffisante, mettant fin à l'accord en août 2021. DEINOVE et DSM poursuivent néanmoins leur collaboration avec la mise en place d'un nouveau contrat de développement industriel, ciblant une autre souche de la collection de DEINOVE, signé en juillet 2021.

2.1.1.3 PROPRIETE INTELLECTUELLE

DEINOVE a construit un portefeuille unique de propriété intellectuelle autour de ses bioprocédés innovants, comportant 17 familles de brevets - soit 111 brevets notamment à l'international (Europe, en Eurasie, aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Australie, au Japon et en Chine) - couvrant les techniques de sélection, de culture et d'ingénierie des souches et leurs applications dans les marchés visés.

Son composé antibiotique le plus avancé, DNV3837, est par ailleurs protégé par 6 familles représentant 312 brevets avec une protection à l'international. Ils protègent notamment la structure de DNV3837, son utilisation contre diverses infections bactériennes, et la méthode d'administration par voie intraveineuse.

2 | 2 Description des faits marquants du 1^{er} semestre 2021 et postérieurs à la clôture

2.2.1 FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE

2.2.1.1 MANAGEMENT ET ORGANISATION

À compter du 8 janvier 2021, Alexis RIDEAU, qui officiait en tant que Directeur Général Délégué de DEINOVE depuis mai 2020, est désormais Directeur Général de la Société.

Charles WOLER, qui a assuré l'intérim de la Direction Générale de DEINOVE, reste Président de son Conseil d'administration, fonction qu'il occupe depuis 2017.

DEINOVE avait procédé au recrutement de Hervé ANSANAY au poste de Directeur du Business Développement. La période d'essai n'a pas donné lieu à son maintien dans l'entreprise.

2.2.1.2 ELEMENTS OPERATIONNELS

Nouveaux antimicrobiens

- Poursuite de l'essai de Phase II testant DNV3837 dans les infections à Clostridioides difficile¹⁴

Cet essai clinique vise à évaluer l'efficacité et la pharmacocinétique de DNV3837 chez des patients atteints d'infection gastrointestinale à *Clostridioides difficile* (ICD). Il est mené aux États-Unis, selon un protocole séquentiel :

- La 1^{ère} étape vise à traiter par DNV3837 une cohorte de 10 patients atteints d'ICD modérée à sévère. À l'issue de cette phase, le DSMB¹⁵ doit examiner les résultats intermédiaires et émettra un avis sur la balance bénéfico-risque du traitement. La fin de la 1^{ère} partie est prévue au second semestre 2021 ;
- La 2^{ème} étape vise à traiter 30 patients atteints d'ICD sévère dans le cadre d'un essai randomisé ouvert testant DNV3837 (2/3 des patients) contre un traitement standard approuvé¹⁶ (1/3 des patients) à des fins de comparaison.

Le recrutement des patients dans cet essai de Phase II se poursuit, malgré un contexte perturbé par l'épidémie de COVID-19.

Les résultats de cet essai devraient être connus au cours du 1^{er} semestre 2023.

- DEINOVE bénéficie du soutien de l'État, dans le cadre du plan France Relance, pour accélérer le développement de nouveaux antimicrobiens¹⁷

Le 3 mars 2021, DEINOVE a été notifiée du soutien de l'État dans le cadre du Plan France Relance pour accélérer le développement de nouveaux antimicrobiens. La sélection du projet BOOST-ID constitue une

¹⁴ Communiqués du 27 janvier 2020

¹⁵ DSMB : *Data Safety Monitoring Board* (Comité de surveillance et de suivi des données). Groupe d'experts indépendants, chargés d'examiner les données produites et de faire des recommandations sur la sécurité des patients, la validité et la pertinence de l'essai.

¹⁶ Les traitements standards approuvés aux États-Unis dans le traitement des ICD incluent la vancomycine, la fidaxomicine et le métronidazole (tous trois antibiotiques). Le choix est à la discrétion des médecins investigateurs.

¹⁷ Communiqué du 10 mars 2021

reconnaissance de sa dimension stratégique. BOOST-ID est un accélérateur dans l'identification d'antimicrobiens et de molécules d'origine naturelle à forte valeur ajoutée. Le projet consiste en la mise en place en 2021 d'une plateforme de criblage haut-débit de bactéries à partir d'une technologie de rupture : la microfluidique en gouttes. Le projet se déroulera sur une durée de 3 ans et bénéficiera d'une subvention de 650 k€.

- **DEINOVE, l'ESPCI Paris¹⁸ et l'INRAE¹⁹ sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets du Programme Prioritaire de Recherche Antibiorésistance²⁰**

DEINOVE a été sélectionné en avril 2021, avec l'ESPCI Paris et l'INRAE pour le projet Microflu4AMR financé à hauteur de 2 millions d'euros par l'Agence nationale de la recherche (ANR) à l'issue d'un processus de sélection extrêmement exigeant, ayant retenu 11 projets sur plus de 130 dossiers dans le cadre du programme prioritaire de recherche national (PPR) par un jury international présidé par les Professeurs Herman Goossens, Benedikt Huttner, Rafael Canton et réunissant 25 experts mondialement reconnus²¹. Microflu4AMR est complémentaire des projets Deinodrop et Boost-ID de DEINOVE. DEINOVE ne perçoit aucun fonds dans le cadre de ce programme.

Boost-ID et Microflu4AMR ont été déposés dans le cadre d'appels à projets distincts, avec des processus d'évaluation indépendants, exigeants et extrêmement compétitifs. Les évaluations ont abouti à la même conclusion : la technologie microfluidique, telle que portée par DEINOVE, est considérée par la communauté scientifique et industrielle comme un atout majeur dans l'identification de nouvelles solutions thérapeutiques à partir de la biodiversité bactérienne.

- **Le projet ATB-Discover, porté par DEINOVE, l'IBMM et le LMP de l'Université de Montpellier, obtient le soutien de l'Union européenne et la Région Occitanie²²**

DEINOVE a annoncé en juin 2021 sa collaboration avec l'Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) et le Laboratoire de Mesures Physiques (LMP) de l'Université de Montpellier pour le co-développement de nouvelles approches analytiques basées sur l'utilisation de la Spectrométrie de Masse Ultra Haute Résolution, sur une durée de 30 mois. Ce projet bénéficie d'un financement de 990 k€ du fonds européen de développement régional (FEDER) et de la Région Occitanie. DEINOVE ne perçoit aucun fonds dans le cadre de cette collaboration.

Le projet de recherche partenariale ATB-Discover a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation » (PRRI), en lien avec la stratégie régionale d'innovation « Thérapies innovantes et ciblées ».

ATB-Discover vise à compléter et renforcer les capacités analytiques propres de DEINOVE. Ce projet s'inscrit en totale synergie avec la stratégie industrielle de DEINOVE de développement de nouveaux antimicrobiens, qui a été soutenue récemment par deux autres comités d'experts indépendants (les projets Boost-ID et Microflu4AMR présentés ci-avant).

¹⁸ L'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris

¹⁹ L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

²⁰ Communiqué du 29 avril 2021

²¹ [Composition du jury PPR-AMR 2020-2021](#)

²² Communiqué du 30 juin 2021

2.2.1.3 ELEMENTS FINANCIERS

- **Déclenchement d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles**

DEINOVE a déclenché une tranche d'obligations convertibles de 3 m€ le 20 janvier 2021 (cf. partie Eléments juridiques ci-dessous).

- **France Relance : aide en subvention**

Comme mentionné précédemment dans la partie Eléments opérationnels, DEINOVE est lauréate du Plan France Relance et percevra une subvention de 650 k€. DEINOVE a encaissé la somme de 325 k€ sur le 1^{er} semestre 2021 pour financer la partie investissement du projet. Le solde sera versé à l'achèvement du projet qui est prévu fin 2023 sous réserve du respect des conditions suivante :

- Taux de financement à hauteur de de 61,16% des dépenses éligibles ;
- Respect des livrables avec la fourniture :
 - D'un rapport technico-économique ;
 - D'un État Récapitulatif des Dépenses Acquittées (ERDA) certifié par un expert-comptable,
 - D'un document d'indicateurs permettant l'évaluation du programme

- **Octroi par la Bpi d'un Prêt Innovation R&D pour un montant de 1,5 m€.**

Le 18 juin Bpifrance a accordé à DEINOVE un Prêt Innovation R&D pour un montant de 1,5 m€. A travers ce prêt Bpifrance participe au renforcement des capacités de sa plateforme de découverte et recherche de nouvelles molécules antimicrobiennes (antibactériennes et antifongiques).

- **PGE 2020 : report d'amortissement**

Le 23 juin DEINOVE a signé une convention de report d'amortissement du Prêt Garanti par l'État consenti par la Société Générale en 2020. L'amortissement de ce prêt débutera en octobre 2022 et s'achèvera en septembre 2026.

2.2.1.4 ELEMENTS JURIDIQUES

Lors de sa réunion du 8 janvier 2021, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a alors pris acte de la démission de Charles WOLER de son mandat de Directeur Général et a confirmé sa nomination en qualité de Président du conseil d'Administration pour la durée de son mandat restant à courir. Il a également pris acte de la démission de Alexis RIDEAU de son mandat de Directeur Général Délégué et a décidé de sa nomination en qualité de Directeur Général pour une durée de six (6) ans renouvelables.

Dans sa décision du 20 janvier 2021, le Directeur Général de la Société, faisant usage de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2020 agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, a décidé de demander l'exercice de trois cent (300) bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les "OCA") par European Growth Select Opportunities obligeant ce dernier, conformément au contrat d'émission de bons d'émissions daté du 9 juillet 2019, à souscrire une cinquième tranche de dette obligataire d'un montant de 3.000.000 euros. Cette émission a été annoncée par la Société le 21 janvier 2021²³.

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, le Conseil d'administration a constaté la conversion de 312 OCA dans le cadre de la ligne de financement obligataire mise en place avec European Growth Select Opportunities

²³ Communiqué de presse du 20 janvier 2021, disponible sur le site internet de la Société

en juillet 2019. Parmi ces 312 OCA, 28 OCA ont été converties pendant l'année 2020 et 284 pendant l'année 2021.

En effet :

- Lors de sa réunion en date du 23 mars 2021, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 72.619,96 euros par émission de 3.630.998 actions nouvelles, résultant de la conversion de 267 OCA :
 - Conversion de 3 OCA "Tranche 3" en 45.455 actions nouvelles en 2020 ;
 - Conversion de 150 OCA "Tranche 4" en 2.170.534 actions nouvelles :
 - 25 OCA en 388.258 actions nouvelles en 2020 ;
 - 125 OCA en 1782.276 actions nouvelles en 2021 ;
 - Conversion de 114 OCA "Tranche 5" en 1.415.009 actions nouvelles en 2021.

Ces conversions ont été émises à la suite de la décision du Président Directeur Général en date du 16 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 mai 2019 et de la décision du Président Directeur Général en date du 2 décembre 2020 et la décision du Directeur Général en date du 20 janvier 2021, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 16 juin 2020. Parmi ces demandes de conversions, trois demandes sont intervenues respectivement en dates du 10 décembre 2020, du 10 décembre 2020, du 23 décembre 2020, augmentant le capital d'un montant nominal de 8.674,26 Euros par émission de 433.713 actions nouvelles résultant de la conversion de 28 OCA, et treize demandes de conversions sont intervenues après le 31 décembre 2020, pour un montant nominal de 63.945,70 Euros par émission de 3.197.285 actions nouvelles résultant de la conversion de 239 OCA.

- Lors de sa réunion en date du 22 juin 2021, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 14.075,92 euros par émission de 703.796 actions nouvelles résultant de la conversion de 45 OCA, à la suite de la décision du Directeur Général en date du 20 janvier 2021, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 16 juin 2020.

Lors de sa réunion en date du 22 juin 2021, le Conseil d'Administration a constaté la démission de Madame Anne ABRIAT et de Monsieur Emmanuel PETIOT de leurs fonctions d'administrateurs.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 8.500 "BSA-2010-4".

L'Assemblée générale de la Société, convoquée le 21 juin 2021, n'a pas pu délibérer sur les résolutions extraordinaires, le quorum n'ayant pas été atteint sur seconde convocation. Les résolutions proposées à titre ordinaire, quant à elles, ont toutes été adoptées. Une nouvelle Assemblée générale extraordinaire a donc été appelée à délibérer sur le même ordre du jour le 13 septembre 2021. À la requête de la Société, le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier a désigné, par ordonnance du 30 juin 2021, Maître Vincent AUSSEL, en qualité de mandataire ad hoc pour représenter les actionnaires défaillants lors de l'Assemblée Générale afin que le quorum soit atteint. Lors de l'Assemblée générale de la Société convoquée le 13 septembre 2021, toutes les résolutions proposées à titre extraordinaire ont été adoptées.

2.2.2 FAITS MARQUANTS POST-CLOTURE

Les événements survenus postérieurement à la date de clôture des comptes semestriels, à savoir le 30 juin 2021, sont détaillés en Note 14 du présent rapport.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

À l'occasion de son introduction sur Euronext Growth, en avril 2010, DEINOVE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document de Référence enregistré le 26 novembre 2015 par l'AMF sous le numéro R. 15-081. Ils figurent au Chapitre 4 de ce document, également disponible sur le site Internet de la Société.

Les risques présentant le plus d'importance pour la Société ont été actualisés au sein des facteurs de risques développés dans le rapport financier annuel 2020 de la Société, disponible sur le site Internet de la Société.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans les documents susmentionnés, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines de la santé, la nutrition et la cosmétique. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ces secteurs d'activités, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les facteurs de risques décrits dans les documents susvisés, bien que rédigés comme étant spécifiques à la Société, sont également pertinents concernant le Groupe dans son intégralité.

2 | 4 Impact de la pandémie de COVID-19 au cours du 1^{er} semestre 2021

En ce qui concerne l'impact de la COVID-19, la Société n'identifie pas d'événements autres que ceux décrits dans les faits marquants de l'exercice. Ces derniers ne devraient pas avoir d'effets majeurs sur la situation financière de la Société.

2 | 5 Transactions avec les parties liées

Au cours du 1^{er} semestre 2021, aucune transaction avec des parties liées n'a été conclue.

3 | COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Les comptes consolidés du Groupe DEINOVE des exercices 2021 et 2020 sont composés de la Société, ainsi que de la filiale MORPHOCHEM, détenue à 100%.

3 | 1 Bilan

| ACTIF (<i>en milliers d'euros</i>) | 30/06/21 | | Valeurs nettes | 31/12/20 |
|---------------------------------------|----------------|---------------|----------------|--------------|
| | Valeurs brutes | Amort. Dépr. | | |
| Immobilisations incorporelles | 6 289 | -3 244 | 3 045 | 3 321 |
| <i>Donc écarts d'acquisitions</i> | <i>5 114</i> | <i>-2 115</i> | <i>2 999</i> | <i>3 254</i> |
| Immobilisations corporelles | 6 323 | -5 928 | 395 | 610 |
| Immobilisations financières | 98 | - | 98 | 98 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 12 710 | -9 172 | 3 538 | 4 029 |
| Stocks et en-cours | - | - | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 193 | - | 193 | 44 |
| Autres créances | 1 232 | - | 1 232 | 1 698 |
| Impôts différés actifs | - | - | - | - |
| Disponibilités | 3 392 | - | 3 392 | 2 899 |
| ACTIF CIRCULANT | 4 817 | 0 | 4 817 | 4 641 |
| Comptes de régularisation | 736 | - | 736 | 739 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 18 263 | -9 172 | 9 091 | 9 409 |

| PASSIF (en milliers d'euros) | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|-----------------|-----------------|
| Capital | 569 | 490 |
| Primes | 24 038 | 21 329 |
| Réserves consolidées | -31 880 | -24 580 |
| Résultat de la période (part du Groupe) | -3 146 | -7 300 |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | -10 419 | -10 061 |
| Intérêts des minoritaires | - | - |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE | -10 419 | -10 061 |
| Impôts différés passifs | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 133 | 108 |
| Provisions pour écarts d'acquisition | - | - |
| DETTES | | |
| Emprunts obligataires | 1 410 | 1 250 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 1 000 | 1 001 |
| Emprunts et dettes auprès de Bpifrance | 1 000 | 1 005 |
| Avances conditionnées | 13 240 | 13 240 |
| Avances non conditionnées | 269 | 331 |
| Dettes financières relatives aux contrats de location financement | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 506 | 1 695 |
| Dettes fiscales et sociales | 756 | 819 |
| Autres dettes | - | - |
| Comptes de régularisation | 196 | 25 |
| TOTAL DU PASSIF | 9 091 | 9 409 |

3 | 2 Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | 475 | 596 |
| Chiffre d'affaires | 261 | 173 |
| Production stockée | - | - |
| Production immobilisée | - | - |
| Reprise de provisions et transferts de charges | 47 | 34 |
| Subventions d'exploitation | 167 | 389 |
| Autres produits d'exploitation | - | - |
| Charges d'exploitation | 4 142 | 5 480 |
| Achats consommés (y.c. variations de stocks) | - | 1 |
| Autres achats et charges externes | 1 863 | 2 871 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 35 | 42 |
| Charges de personnel | 1 867 | 1 884 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 321 | 595 |
| Autres charges d'exploitation | 55 | 87 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION | -3 667 | -4 884 |
| Amortissement des écarts d'acquisition | 256 | 256 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION | -3 923 | -5 140 |
| Produits financiers | 5 | 11 |
| Charges financières | 19 | 17 |
| RÉSULTAT FINANCIER | -14 | -6 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | -3 936 | -5 146 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 19 | -34 |
| Impôts sur les bénéfices et impôts différés | -771 | -544 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence (MEQ) | - | - |
| RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | -3 146 | -4 636 |
| Intérêts minoritaires | - | - |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | -3 146 | -4 636 |
| | 30/06/21 | 30/06/20 |
| Résultat net du Groupe (en milliers d'euros) | -3 146 | -4 636 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | 27 746 232 | 20 313 367 |
| Résultat de base et dilué par action (en euros) | -0,11 | -0,23 |

3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total part du Groupe | Minoritaires | Total Capitaux Propres |
|---|--------------|---------------|----------------|----------------|----------------------|--------------|------------------------|
| Situation au 31/12/18 | 6 250 | 60 894 | -56 902 | -8 747 | 1 495 | - | 1 495 |
| Augmentation de capital | 962 | 1 164 | - | - | 2 126 | - | 2 126 |
| Souscription de BSA | - | - | - | - | - | - | - |
| Retraitement des actions propres | - | - | 23 | - | 23 | - | 23 |
| Imputation des primes en compensation du RAN débiteur | - | -42 519 | 42 519 | - | 0 | - | 0 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Affectation du résultat | - | - | -8 747 | 8 747 | 0 | - | 0 |
| Changement de méthode | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net de la période | - | - | - | -10 247 | -10 247 | - | -10 247 |
| Situation au 31/12/19 | 7 212 | 19 539 | -23 107 | -10 247 | -6 604 | - | -6 604 |
| Augmentation de capital suite à conversion d'OCA | 1 854 | 1 990 | - | - | 3 844 | - | 3 844 |
| Souscription de BSA | - | - | - | - | 0 | - | - |
| Retraitement des actions propres | - | - | -2 | - | -2 | - | -2 |
| Réduction de la valeur nominale des actions | -8 576 | -200 | 8 776 | - | 0 | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | 0 | - | - |
| Affectation du résultat | - | - | -10 247 | 10 247 | 0 | - | - |
| Changement de méthode | - | - | - | - | 0 | - | - |
| Résultat net de la période | - | - | - | -7 300 | -7 300 | - | -7 300 |
| Situation au 31/12/20 | 490 | 21 329 | -24 580 | -7 300 | -10 061 | - | -10 061 |
| Augmentation de capital suite à conversion d'OCA | 78 | 2 709 | - | - | 2 787 | - | 2 787 |
| Souscription de BSA | - | - | - | - | - | - | - |
| Retraitement des actions propres | - | - | 1 | - | 1 | - | 1 |
| Réduction de la valeur nominale des actions | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Affectation du résultat | - | - | -7 300 | -7 300 | - | - | - |
| Changement de méthode | - | - | - | - | - | - | - |

| | | | | | | | |
|------------------------------|------------|---------------|----------------|---------------|----------------|----------|----------------|
| Résultat net de la période | - | - | - | -3 146 | -3 146 | - | - 3 146 |
| Situation au 30/06/21 | 568 | 24 038 | -31 879 | -3 146 | -10 419 | - | -10 419 |

Le capital souscrit de DEINOVE au 30 juin 2021 s'élève à 568.510,62 Euros représenté par 28.425.533 actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale de 0,02 Euro chacune

Le total augmentation de capital correspond à la somme des nouveaux titres émis majorée des primes d'émission. Le montant du poste augmentation de capital correspond au produit de la quantité de titres émis par la valeur nominale du titre. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale multiplié par le nombre de titres émis.

3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|---------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | -3 146 | -7 300 |
| Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence | - | - |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | - | - |
| - Amortissement et provisions | 578 | 1 424 |
| - Abandons de créances | - | - |
| - Plus-values de cession / sortie d'actifs | -21 | -4 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | -2 589 | -5 880 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | - | - |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 48 | 1 037 |
| (I) Flux net de trésorerie généré par l'activité | -2 541 | -4 843 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | -17 | -112 |
| Subventions d'investissement encaissées | 195 | - |
| Cession d'immobilisations | 20 | 3 |
| Variation des immobilisations financières | 6 | -3 |
| Incidence des variations de périmètre | - | - |
| (II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | 204 | -112 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Augmentations (réductions) de capital net de frais | -53 | 3 845 |
| Souscription de BSA | - | - |
| Emissions d'emprunts | 3 000 | 7 092 |
| Frais d'émission d'emprunts décaissés | -42 | - |
| Remboursements d'emprunts | -69 | -4 179 |
| Variation des actions propres | -5 | 1 |
| (III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 2 831 | 6 759 |
| Variation de trésorerie (I)+(II)+(III) | 494 | 1 804 |
| (A) Trésorerie d'ouverture | 2,899 | 1 095 |
| (B) Trésorerie de clôture | 3 392 | 2 899 |
| (C) Incidences des variations de cours des devises | - | - |
| Variation de trésorerie (B)-(A)+(C) | 494 | 1 804 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|--------------|--------------|
| CAT (Comptes à terme) | - | - |
| Provision pour dépréciation des Valeurs Mobilières de Placement | - | - |
| Disponibilités | 3 392 | 2 899 |
| ICNE & Concours bancaires courants | - | - |
| TOTAL TRÉSORERIE NETTE | 3 392 | 2 899 |

3 | 5 Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1 | INFORMATIONS GENERALES

La société consolidante du Groupe DEINOVE est DEINOVE, domiciliée à Cap Sigma, ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière, 34790 Grabels.

Ses comptes consolidés sont établis en Euro, qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en milliers d'Euros.

NOTE 2 | FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2021 sont :

- **Déclenchement d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles** : DEINOVE a déclenché une tranche d'obligations convertibles de 3 m€ le 20 janvier 2021 ;
- **Aide en subvention France Relance** : DEINOVE est lauréate du Plan France Relance et percevra une subvention de 650 k€. DEINOVE a encaissé la somme de 325 k€ sur le 1^{er} semestre et percevra le solde à l'achèvement du projet qui est prévu fin 2023 ;
- **Prêt Innovation R&D** : octroyé à DEINOVE le 18 juin par Bpifrance un montant de 1,5 m€ ;
- **Impact de la COVID-19** : en l'état actuel de la situation qui est la même que l'année dernière, nous n'anticipons pas d'évènements autres que ceux décrits dans les faits marquants de l'exercice. Ces derniers ne devraient pas avoir d'effets majeurs sur la situation financière du Groupe.

NOTE 3 | PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par les règlements CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité d'exploitation.

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré par rapport à la clôture des comptes au 31/12/2020.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- le provisionnement des engagements de retraite.

NOTE 4 | PERIMETRE DE CONSOLIDATION

• Méthodes et périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DEINOVE regroupent les comptes de la Société DEINOVE et de la filiale MORPHOCHEM (Allemagne), sur laquelle elle exerce directement un contrôle exclusif. Cette société est consolidée par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés constituant le périmètre de consolidation est reprise ci-dessous :

| Société | Forme juridique | Siège social | % contrôle | Taux d'intérêt | Méthode de consolidation au 30/06/20 | Méthode de consolidation au 31/12/20 |
|------------|-----------------|--|------------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| DEINOVE | SA | CAP SIGMA ZAC EUROMEDECINE II 1682 rue de la Valsière 34790 Grabels | 100% | 100% | Société mère | Société mère |
| MORPHOCHEM | GmbH | Gmunder straÙe 37- 37 a 81379 München Deutschland | 100% | 100% | Intégration globale | Intégration globale |

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

• Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre et un arrêté semestriel est réalisé au 30 juin.

• Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition ;
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Écart d'acquisition » et sont amortis sur leur durée d'utilité, qui est fonction de la nature de l'activité.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté :

- Internes suite à de quelconques obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation ou performances inférieures aux prévisions) ;
- Externes (valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement) sur le 1er semestre de l'exercice 2021.

- **Comparabilité des données chiffrées**

Le périmètre de consolidation est inchangé par rapport à 2020. Les comptes consolidés du Groupe sont composés de :

- la société DEINOVE ;
- la filiale MORPHOCHEM, en intégration globale à 100%.

NOTE 5 | DONNEES OPERATIONNELLES

- **Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation s'élèvent à 475 k€, en régression -121 k€ et -20 % par rapport au 1^{er} semestre 2020, malgré un chiffre d'affaires en augmentation. Ce en raison de la réduction des subventions comptabilisées. Les principaux écarts sont les suivants :

- Augmentation du chiffre d'affaires généré par DEINOVE avec un total de 261 k€ soit +88k€ et +51%. Le chiffre d'affaires est généré par :
 - Des travaux effectués dans le cadre d'accords collaboratifs de recherche tel que celui conclu avec DSM ;
 - Les revenus de la distribution des ingrédients produits par DEINOVE et distribués par des partenaires dans le domaine de la cosmétique.
En raison du niveau insuffisant des revenus générés par l'activité de distribution d'ingrédients, DEINOVE a mis fin à son contrat de distribution exclusive avec SOLVAY et UNIVAR.
- Subvention d'exploitation en baisse de 222 k€ soit -57 % : 167 k€ dont 131 k€ sur le plan France Relance et 33 k€ sur le projet O'Région. L'écart porte sur les subventions liées au projet AGIR. En 2020 DEINOVE a perçu les subventions liées à la validation de l'étape clé 2. La validation liée à l'étape clé 3 aura lieu au 1er trimestre 2022.
- Reprise de provisions et transferts de charges 47k€ dont 44 k€ générés par un transfert de charges à répartir liées au financement par voie d'émissions d'obligations convertibles en actions avec L1 Capital.

- **Revenus d'exploitation**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|---|------------|------------|
| Projet de partenariat, Sharon Lab. ingrédients cosmétiques biosourcés | - | 181 |
| Partenariat cosmétique | 261 | -8 |
| REVENUS D'EXPLOITATION | 261 | 173 |

- **Subventions d'exploitation et autres produits**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions, posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en produits constatés d'avance, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits exceptionnels au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

DEINOVE a perçu 325 k€ de subvention dans le cadre du Plan France Relance. Cette subvention est composée :

- D'une partie liée au financement des investissements : 194 k€ qui sont comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- D'une partie liée au financement des charges d'exploitation qui s'élève à 130 k€.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|---|------------|------------|
| Subventions d'exploitation | 167 | 389 |
| Bpifrance - PSPC / AGIR EC2 | - | 381 |
| France Relance | 130 | - |
| O'Région | 33 | - |
| Deinodrop | - | 8 |
| Recrutement apprenti | 4 | - |
| Autres produits | - | - |
| Transfert de charges | 47 | 34 |
| TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, ET AUTRES PRODUITS | 214 | 423 |

- **Coûts Opérationnels**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche, ainsi que celui des études externes conduites dans le cadre de collaborations de recherche, est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société ou aux Filiales, et en charges constatées d'avance du coût des services déjà comptabilisés mais non encore réalisés dans leur intégralité.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|--|-----------------|-----------------|
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | - | 1 |
| Autres achats et charges externes | | |
| Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques | 498 | 1 400 |
| Fournitures | 221 | 240 |
| Loyers, maintenance et charges d'entretien | 362 | 250 |
| Frais divers | 173 | 184 |
| Documentation, veille technologique et séminaires | 29 | 32 |
| Honoraires | 563 | 719 |
| Missions et déplacements | 18 | 46 |
| Total Autres achats et charges externes | 1 863 | 2 871 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 35 | 42 |
| Salaires et traitements | 1 275 | 1 310 |
| Charges sociales | 592 | 574 |
| Dotation aux amortissements et provisions | 321 | 595 |
| Autres charges | 55 | 87 |
| TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS | 4 142 | 5 480 |

Le total des frais opérationnels est en baisse de -1.338 k€ par rapport au 1^{er} semestre 2021 soit une réduction de plus de 24%. Le total des frais R&D représente 84% du total des coûts opérationnelles.

Les principales variations des coûts opérationnels entre les 1^{ers} semestres 2021 et 2020 sont les suivantes :

- Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques en baisse de -902 k€ soit -64% : ces dépenses incluent le C.R.O., principal poste de recherche de l'étude clinique. Cette réduction s'explique par l'importance des coûts engagés en 2020 dans les opérations de production du candidat médicament (-804 k€) et non reconduits en 2021 ;
- Fournitures en baisse de -19 k€ soit -8% : baisse de consommation de consommables ;
- Loyers, maintenance et charges d'entretien +112 k€ soit +45% : en 2020 DEINOVE avait bénéficié d'une exonération des loyers du second trimestre dans le cadre du plan de soutien Covid-19 de la part de la SERM ;
- Honoraires en baisse de 156 k€ soit -22% : baisse des coûts relatifs à l'activité cosmétique (-70 k€), coûts engagés dans le cadre du projet de partenariat avec Sharon non reconduits (-53 k€), réduction des coûts liés à la communication (-45 k€) et à des honoraires divers (-43 k€), baisse du nombre d'analystes financiers couvrant DEINOVE (-16 k€) et des coûts de préfinancement du CIR (23 k€). 55 k€ de coûts supplémentaires liés aux honoraires sur brevets ont été engagés ;
- Missions et déplacements baisse de -28 k€ soit -60% ;
- Salaires et traitements / Charges sociales stables avec -17 k€ soit -0.9 % ;

- Dotation aux amortissements et provisions -274 k€ soit -46% avec une baisse de la charge de l'amortissement sur les actifs de DEINOVE (-132 k€), absence de retraitement de crédit-bail (-124 k€, terminé en 2020) et baisse de l'indemnité de fin de carrière (-15 k€)
- Autres charges 32% : réduction du montant des redevances liées aux brevets de -22 k€ et des jetons de présence de 11 k€.

- **Créances et Dettes**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. Les autres créances comprennent la valeur nominale du Crédit Impôt Recherche, qui est enregistrée à l'Actif sur l'exercice d'acquisition, correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Détail des créances

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs Brutes 30/06/21 | Dépréciation 30/06/21 | Valeurs Nettes 30/06/21 | Valeurs Nettes 31/12/20 |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Avances et acomptes versés | - | - | - | - |
| RRR à recevoir | 16 | - | 16 | 4 |
| Clients | 193 | - | 193 | 44 |
| Créances sociales | - | - | - | - |
| Créances fiscales | 305 | - | 305 | 339 |
| Créance d'impôt exigible | 771 | - | 771 | 1 354 |
| Débiteurs divers | 140 | - | 140 | - |
| TOTAL CRÉANCES | 1 425 | 0 | 1 425 | 1 741 |

Le poste Clients correspond aux factures à établir sur des travaux effectués dans le cadre d'accords collaboratifs de recherche et sur les revenus de la distribution des ingrédients produits par DEINOVE et distribués par des partenaires dans le domaine de la cosmétique.

Le poste créances fiscales (305 k€) correspond au montant de TVA déductible à encaisser.

La créance d'impôt exigible correspond au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice du Groupe. En l'absence de résultat imposable, et du fait que le Groupe respecte les critères de PME au sens communautaire, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

Le poste Créance d'impôt exigible correspond au montant du CIR estimé pour le 1^{er} semestre 2021 pour un montant de 771 k€.

Le poste Débiteurs divers correspond essentiellement au fond de réserve du préfinancement CIR 2020 pour un montant de 135 k€.

Échéance des créances au 30/06/21

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|------------------------------|----------------|---------------|
| Avances et acomptes versés | - | - |
| RRR à recevoir | 16 | - |
| Clients | 193 | - |
| Créances sociales | - | - |
| Créances fiscales | 305 | - |
| Créance d'impôt exigible | 771 | - |
| Débiteurs divers | 140 | - |
| TOTAL | 1 425 | 0 |

- **Détail des comptes de régularisations**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 693 | 697 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 43 | 42 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF | 736 | 739 |
| Produits constatés d'avance | 197 | 25 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF | 197 | 25 |

Le poste Charges constatées d'avance inclut les achats de matières, consommables et produits chimiques non consommés sur l'exercice.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 197 k€ au 30/06/21. Le poste correspond essentiellement au montant de la subvention d'investissement (196 k€).

- **Détail et échéances des dettes non financières**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 506 | 1 695 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 0 | 0 |
| Dettes sociales | 618 | 694 |
| Dettes fiscales | 138 | 124 |
| TOTAL | 2 262 | 2 513 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À 1 an au plus | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|-----------------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 506 | - | - |
| Fournisseurs d'immobilisations | - | - | - |
| Dettes sociales | 618 | - | - |
| Dettes fiscales | 138 | - | - |
| TOTAL | 2 262 | 0 | 0 |

Il convient de noter que, de même qu'au 31/12/20, le total des Dettes Fournisseurs inclut une facture de 509 k€ non encore réglée d'un partenaire industriel avec lequel la société n'a plus de contact malgré les relances de DEINOVE. À ce jour aucune évolution relative à la situation de cette facture n'est à mentionner.

NOTE 6 | CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- Effectifs**

L'effectif moyen employé du Groupe en Equivalents Temps Pleins (ETP) est de 50 au 1^{er} semestre 2021, contre 58 en au 1^{er} semestre 2020, le détail par catégorie de personnel étant fourni dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 1 ^{er} semestre 2021 | 1 ^{er} semestre 2020 | 2020 |
|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------|
| Cadres | 34 | 40 | 38 |
| Agents de maîtrise et techniciens | - | - | - |
| Employés | 16 | 18 | 18 |
| Ouvriers | - | - | - |
| TOTAL | 50 | 58 | 56 |

La filiale MORPHOCHEM ne compte aucun salarié.

- Charges de Personnel**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Rémunération du personnel | 1 275 | 1 310 |
| Charges sociales | 592 | 574 |
| TOTAL | 1 867 | 1 884 |

Le poste Charges de personnel reste stable : -17 k€ soit -1%.

- Provisions pour retraites et engagements assimilés**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les salariés du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 133 k€ au 30/06/21.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode rétrospective prorata temporis ».

Hypothèses économiques :

- Taux d'actualisation : 0,79% versus 0,33% en 2020 ;
- Taux de progression des salaires : 2,00% en 2020 et 2021 ;
- Taux de charges sociales patronales :
 - Cadres : 47,46% en 2020 et 2021 ;
 - ETAM : 36,61% en 2020 et 2021.

Hypothèses démographiques :

- Tables de mortalité : table réglementaire INSEE 2010-2012 ;
- Type de départ à la retraite : à l'initiative du salarié ;
- Âge de départ en retraite : 67 ans.

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

- **Plans d'options**

Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA), de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) et de Bons d'Attribution d'Actions (BAA) :

En cours de période, des détenteurs de BSA, de BCE ou de BAA sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE/BAA est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L. 225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle.

Bons de Souscription d'Actions (BSA) de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2021, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

| BSA | Emis | Annulés | Exercés | Solde des bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducité |
|------------------|------------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------|--------------------|------------|
| BSA-2012-1 | 102 700 | 41 080 | - | 61 620 | 61 620 | - | 16/02/2022 |
| AG du 24/09/2010 | | | | | | | |
| BSA-2010-1 | 34 000 | - | - | 34 000 | 34 000 | - | 22/03/2020 |
| AG du 27/01/2010 | | | | | | | |
| BSA - 2010-4 | 8 500 | 8 500 | - | - | - | - | 22/03/2020 |
| AG du 27/01/2010 | | | | | | | |
| BSA-2017-1 | 19 725 | - | 8 217 | 11 508 | 11 508 | - | 31/01/2027 |
| AG du 10/05/2016 | | | | | | | |
| BSA-2017-2 à -6 | 98 625 | 59 175 | - | 39 450 | 39 450 | - | 31/01/2027 |
| AG du 10/05/16 | | | | | | | |
| BSA-2017-8 | 19 725 | - | - | 19 725 | 19 725 | - | 04/07/2027 |
| AG du 16/05/17 | | | | | | | |
| BSA 2018-T1 | 2 100 000 | - | 975 000 | 1 125 000 | 1 125 000 | - | 15/11/2021 |
| AG du 23/05/2018 | | | | | | | |
| TOTAL BSA | 2 383 275 | 108 755 | 983 217 | 1 291 303 | 1 291 303 | 0 | |

Lors de sa réunion du 22 juin 2021, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 8 500 BSA-2010-4.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2021, aucun BSA n'a été émis ou exercé.

Des précisions complémentaires relatives aux BSA émis par la Société figurent en Note 12.1.3.

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'état des BCE émis depuis la création de la Société, attribués à des **personnes physiques (mandataires sociaux, salariés)** et non encore exercés au 30 juin 2021, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

| BSPCE | Emis | Annulés | Exercés | Solde des bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducité |
|--------------------|------------------|----------------|--------------|---------------------------|------------------|--------------------|----------------------|
| BCE-2010-1 | 37 320 | 32 730 | 2 820 | 1 770 | 1 770 | - | 22/03/20 |
| AG du 27/01/10 | | | | | | | |
| BCE-2015-1 | 152 780 | 50 927 | - | 101 853 | 101 853 | - | 02/02/25 |
| AG du 06/05/14 | | | | | | | |
| BCE-2015-2 | 25 000 | - | - | 25 000 | 25 000 | - | 02/02/25 |
| AG du 06/05/14 | | | | | | | |
| BCE-2015-4 | 10 000 | - | - | 10 000 | 10 000 | - | 02/02/25 |
| AG du 06/05/14 | | | | | | | |
| BCE-2015-5 | 50 000 | - | - | 50 000 | 50 000 | - | 10/11/25 |
| AG du 06/05/15 | | | | | | | |
| BCE-2017-1 à -17 | 631 202 | 192 319 | - | 438 883 | 438 883 | - | 31/01/27 |
| AG du 10/05/16 | | | | | | | |
| BCE-2017-18 à -20 | 116 916 | - | - | 116 916 | 116 916 | - | 04/07/27 |
| AG du 16/05/17 | | | | | | | |
| BCE-2018-1 à -3 | 89 794 | 82 397 | - | 7 397 | 7 397 | - | 01/02/28 et 27/04/28 |
| AG du 04/12/17 | | | | | | | |
| BCE-2018-4 | 5 000 | - | - | 5 000 | 5 000 | - | 23/12/25 |
| CA du 25/09/18 | | | | | | | |
| BCE-2020-1 à -24 | 605 640 | 265 000 | - | 340 640 | 340 640 | - | 05/02/30 |
| CA du 05/02/20 | | | | | | | |
| BCE-2020-25 | 200 000 | - | - | 200 000 | - | - | 25/06/30 |
| CA du 25/06/20 | | | | | | | |
| BCE-2020-26 | 75 000 | - | - | 75 000 | 75 000 | - | 20/09/30 |
| CA du 20/09/20 | | | | | | | |
| TOTAL BSPCE | 1 998 652 | 623 373 | 2 820 | 1 372 459 | 1 172 459 | 0 | |

Au cours du premier semestre de l'exercice 2021, la société n'a émis aucun BSPCE. Par ailleurs, aucune caducité et aucun exercice de BSPCE n'a été constaté.

Des précisions complémentaires relatives aux BSPCE émis par la Société figurent en Note 12.1.3.

Bons d'Attribution d'Actions (BAA) de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'état des BAA émis et attribués à des **personnes physiques (mandataires sociaux, salariés)** et non encore exercés au 30 juin 2021.

| BAA | Emis | Annulés | Exercés | Solde des bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducité |
|------------------|----------------|----------|---------------|---------------------------|----------------|--------------------|----------|
| BAA-BIOVERTIS | 630 712 | - | 30 733 | 599 979 | 599 979 | - | 23/05/33 |
| AG du 23/05/18 | | | | | | | |
| TOTAL BAA | 630 712 | 0 | 30 733 | 599 979 | 599 979 | - | |

Des précisions complémentaires relatives aux BAA émis par la Société figurent en section 12.1.3 ainsi qu'en section 2.2.1 du présent rapport.

- **Rémunération des administrateurs et dirigeants (personnes physiques)**

Rémunération des mandataires sociaux (hors attribution d'instruments de capital et hors jetons de présence)

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 1 ^{er} semestre 2021 | 1 ^{er} semestre 2020 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Rémunération des mandataires sociaux (montants bruts) | 124 | 86 |

Rémunération des administrateurs

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 1 ^{er} semestre 2021 | 1 ^{er} semestre 2020 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Rémunération des membres du Conseil d'administration | 37 | 50 |

NOTE 7 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

- **Écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition ;
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Écart d'acquisition » et sont amortis sur leur durée d'utilité, qui est fonction de la nature de l'activité.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté :

- Internes suite à de quelconques obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation ou performances inférieures aux prévisions) ;
- Externes (valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement) le ni sur le 1^{er} semestre 2021 ni post-clôture 2020.

Les écarts d'acquisition détaillés ci-après sont amortis de manière linéaire sur une durée d'utilité de 10 ans.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Date d'acquisition | Durée d'utilité | Valeurs Brutes 30/06/21 | Amort. cumulés 30/06/21 | Valeurs Nettes 30/06/21 | Valeurs Nettes 31/12/20 |
|--|--------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| DEINOBIOTICS | 05/01/17 | 10 ans | 3 813 | 1 711 | 2 102 | 2 293 |
| BIOVERTIS | 23/05/18 | 10 ans | 1 300 | 404 | 896 | 961 |
| TOTAL ÉCARTS D'ACQUISIT° POSITIFS | | | 5 113 | 2 115 | 2 998 | 3 254 |
| | | | - | - | - | - |
| TOTAL ÉCARTS D'ACQUISIT° NEGATIFS | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires incluant les frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'accords d'exploitation/de consortium amortis sur une durée de 5 ans, de licences et brevets (20 ans), et de logiciels informatiques. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité.

Détail des immobilisations corporelles au 30/06/21

| VALEURS BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs brutes au 31/12/20 | Intégration BIOVERTIS MORPHOCHEM | / Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs brutes au 30/06/21 |
|---|-----------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Écart d'acquisition | 5 113 | - | - | - | 5 113 |
| Frais de recherche | - | - | - | - | - |
| Concessions, brevets, licences | 614 | - | - | - | 614 |
| Logiciels | 561 | - | - | - | 561 |
| Droit au bail | - | - | - | - | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | 1 | - | - | - | 1 |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 6 289 | - | - | - | 6 289 |

| AMORTISSEMENTS <i>(en milliers d'euros)</i> | Amort. au 31/12/20 | Intégration BIOVERTIS MORPHOCHEM | / Dotations | Reprises | Amort. au 30/06/21 |
|---|---------------------------|---|--------------------|-----------------|---------------------------|
| Écart d'acquisition | 1 859 | - | 256 | - | 2 115 |
| Frais de recherche | - | - | - | - | - |
| Concessions, brevets, licences | 593 | - | 2 | - | 595 |
| Logiciels | 514 | - | 19 | - | 533 |
| Droit au bail | - | - | - | - | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 967 | - | 277 | - | 3 244 |

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Le petit matériel de laboratoire d'une faible valeur unitaire est immobilisé lorsque l'importance des investissements de premier équipement, pour ce type de matériel, réalisés sur un exercice, le justifie. Les dépenses de renouvellement ultérieures sont directement comptabilisées en charges.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées suivantes :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|---|-----------|----------|
| Matériel et outillage | 3 à 5 ans | Linéaire |
| Petit matériel de laboratoire | 3 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau et informatique, petit mobilier | 3 ans | Linéaire |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 10 ans | Linéaire |
| Mobilier | 10 ans | Linéaire |

Détail des immobilisations corporelles au 30/06/21

| VALEURS BRUTES (en milliers d'euros) | Valeurs brutes au 31/12/20 | Acquisitions | Cessions / Virements | Virements / Transferts | Valeurs brutes au 30/06/21 |
|---|----------------------------|--------------|----------------------|------------------------|----------------------------|
| Terrains | - | - | - | - | 0 |
| Constructions | - | - | - | - | 0 |
| Installations tech, mat. et outillages ind. | 6 121 | 8 | 469* | - | 5 660 |
| Autres immobilisations corporelles | 672 | 9 | 17 | - | 664 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - | 0 |
| Avances et acomptes s/ immo corp. | - | - | - | - | 0 |
| TOTAL IMMOBILISAT° CORP. | 6 792 | 17 | 486 | 0 | 6 323 |

*Cession de matériel totalement amorti pour une valeur brute de 469 k€ et un prix de vente de 20 k€.

| AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros) | Amort. au 31/12/20 | Dotations | Reprises | Amort. au 30/06/21 |
|---|--------------------|------------|------------|--------------------|
| Terrains | - | - | - | 0 |
| Constructions | - | - | - | 0 |
| Installations tech, mat. et outillages ind. | 5 823 | 194 | 469 | 5 548 |
| Autres immobilisations corporelles | 360 | 39 | 17 | 382 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | 0 |
| Avances et acomptes s/ immo corp. | - | - | - | 0 |
| TOTAL IMMOBILISAT° CORP. | 6 183 | 233 | 486 | 5 930 |

Au 30/06/2021 aucune immobilisation n'est financée par crédit-bail.

NOTE 8 | AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- **Autres provisions**

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent

probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Engagements retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Les salariés du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève 108 k€ au 31/12/20.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode rétrospective prorata temporis ».

Hypothèses économiques :

- Taux d'actualisation : 0,33% en 2020 versus 0,77% en 2019 ;
- Taux de progression des salaires : 2,00% en 2020 idem 2019 ;
- Taux de charges sociales patronales :
 - Cadres : 47,46% en 2020 versus 45,5% en 2019 ;
 - ETAM : 36,61% en 2020 versus 44,8% en 2019 ;

Hypothèses démographiques :

- Tables de mortalité : table réglementaire INSEE 2010-2012 ;
- Type de départ à la retraite : à l'initiative du salarié ;
- Âge de départ en retraite : 67 ans

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Détail des provisions pour risques et charges

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|------------|------------|
| Provision pour impôts | - | - |
| Provision pour indemnités de fin de carrière | 133 | 108 |
| Prov. pour participation dans des entreprises associées | - | - |
| Provision pour autres risques & charges | - | - |
| Total Provisions pour Risques & Charges | 133 | 108 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Provision 31/12/20 | Intégration | Dotations | Reprises | Provision 30/06/21 |
|---|-----------------------|-------------|-----------|----------|-----------------------|
| Provision pour impôts | - | - | - | - | 0 |
| Provision pour indemnités de fin de carrière | 108 | - | 25 | - | 133 |
| Prov. pour participation dans des entreprises associées | - | - | - | - | 0 |
| Provision pour autres risques & charges | - | - | - | - | 0 |
| Total Provisions pour Risques & Charges | 108 | - | 25 | - | 133 |
| Résultat d'exploitation | - | - | 25 | - | 25 |
| Résultat financier | - | - | - | - | 0 |
| Résultat exceptionnel | - | - | - | - | 0 |

- **Passifs éventuels**

Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux

- ***CONTRATS DE COLLABORATION DE RECHERCHE AVEC INSATransfert-SAIC :***

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP - Toulouse) en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques, dans le cadre du projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, des découvertes résultant du programme de recherche collaborative.

En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

À ce jour ce projet ne s'inscrit plus dans la stratégie de développement de DEINOVE. Aucune activité n'a été réalisée sur ce projet en 2021.

Le remboursement des avances ne sera dû qu'en cas de succès commerciaux.

- ***CONTRATS DE COLLABORATION DE RECHERCHE AVEC LE CNRS ET L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1 :***

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de DEINOVE.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration, d'une durée de 36 mois à compter du 28 février 2010, s'inscrivait dans la continuité du laboratoire coopératif, suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha, intervenu le 15 juillet 2010. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliquent également à cette collaboration.

À ce jour ce projet ne s'inscrit plus dans la stratégie de développement de DEINOVE. Le versement de contrepartie financière ne sera dû qu'en cas de résultats commerciaux.

- **CONTRAT DE COLLABORATION AVEC AVRIL :**

Par communiqué en date du 22 septembre 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec Sofiprotéol (rebaptisé Avril) d'une durée de 3 ans et visant à développer un procédé de production d'additifs naturels pour l'alimentation animale.

Les deux partenaires ont annoncé le 19 mai 2015 avoir franchi avec succès la 1^{ère} étape du projet, consistant à sélectionner, au sein du souchier DEINOVE, 20 souches bactériennes produisant des composés d'intérêt pour l'alimentation animale. La 2^{ème} phase, visant à caractériser et tester ces composés pour évaluer leur potentiel commercial, a été achevée avec succès en avril 2017.

La 3^{ème} phase du projet, engagée début 2017, consiste à valider le choix définitif de la souche et à tester les différentes options de production dans la perspective de l'industrialisation d'une gamme d'ingrédients alimentaires pour les animaux d'élevage. En juin 2019, les deux partenaires ont confirmé avoir validé l'efficacité de l'ingrédient à un dosage compétitif et enclenché les étapes réglementaires en vue d'une commercialisation. La société AVRIL bénéficiera de contrepartie financière en cas de succès commercial.

A ce stade DEINOVE n'est pas en mesure d'évaluer de manière fiable et raisonnable les montants à verser dans le cadre de ces contrats de collaborations en cas de réussite commerciale générant de nouveaux revenus.

NOTE 9 | FINANCEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- **Actifs financiers**

Participations et créances rattachées

La valeur brute des titres correspond aux sommes versées pour les prises de participation réalisées dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation du fait de l'absence de contrôle sur les sociétés par le Groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour couvrir la différence.

Les valeurs d'inventaire à chaque clôture sont déterminées indépendamment pour chaque ligne de titres. Sauf circonstance particulière, elles sont présumées au moins égales à la quote-part des capitaux propres comptables correspondant à la participation détenue. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur brute, une estimation de la valeur de la participation est déterminée en tenant compte des perspectives de développement de la participation, par la mise en œuvre de méthodes d'évaluation fondées, notamment, sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré estimé du capital propre à l'activité concernée.

| VALEURS BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs brutes au 31/12/20 | Acquisitions | Cessions/Virements | Valeurs brutes au 30/06/21 |
|---|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Titres de participations | - | - | - | - |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - |
| Dépôts et cautionnements | 98 | - | - | 98 |
| TOTAL | 98 | 0 | 0 | 98 |

| DEPRECIATIONS <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeurs Brutes 30/06/21 | Provisions 30/06/21 | Valeurs Nettes 30/06/21 |
|--|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Titres de participations | - | - | - |
| Autres titres immobilisés | - | - | - |
| Dépôts et cautionnements | 98 | - | 98 |
| TOTAL | 98 | 0 | 98 |

Aucun mouvement de provision n'a été comptabilisé avant ou pendant l'exercice.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant à l'actif au 30 juin 2021 sont composées de dépôts et cautionnements pour 98 k€ relatifs aux locaux de Cap Sigma (Grabels).

Trésorerie & équivalents de trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|---|-----------------|-----------------|
| Valeurs mobilières de placement (Comptes à terme) | - | - |
| Instruments de trésorerie | - | - |
| Disponibilités - comptes courants | 3 392 | 2 899 |
| Disponibilités - caisses | - | - |
| TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 3 392 | 2 899 |

- **9.2 Passifs financiers**

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais sur les emprunts obligataires ont été répartis sur la durée de l'emprunt de façon linéaire. Ils figurent en charges à répartir à l'actif du bilan. Les intérêts courus sont comptabilisés au Passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche, que leur remboursement soit ou non conditionné, est présentée au Passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières ».

Détail des Dettes financières

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 31/12/20 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 1 410 | 1 250 |
| Avances conditionnées | 13 240 | 13 240 |
| Avances non conditionnées | 269 | 331 |
| Dettes financières Crédit-bail | - | - |
| Prêts Garantis pat l'État | 1 000 | 1 000 |
| PIR&D | 1 000 | 1 000 |
| Concours bancaires courants | - | 6 |
| TOTAL | 16 919 | 16 827 |

Les échéances des Dettes financières du Groupe au 30/06/21 sont les suivantes :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | À 1 an au plus | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--------------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts obligataires | - | - | *1 410 |
| Avances conditionnées | - | - | 13 240 |
| Avances non conditionnées | 138 | 131 | - |
| Dettes financières Crédit-bail | - | - | - |
| Prêts Garantis pat l'État | - | 1 000 | - |
| PIR&D | - | 1 000 | - |
| Concours bancaires courants | - | - | - |
| TOTAL | 138 | 2 131 | 14 650 |

Au 30 juin, 141 OCA de la tranche 5 n'ont pas encore été converties. Cependant ce montant ne sera jamais remboursé par DEINOVE. Les obligations sont acquises par L1 Capital qui les convertit progressivement actions.

Emprunts obligataires

Le 9 juillet 2019, la Société a conclu avec le fonds European Select Growth Opportunities Fund un accord relatif à un financement par voie d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 15 millions d'Euros, et réparties en plusieurs tranches d'un montant nominal d'au moins 2 millions d'Euros pour la première tranche d'OCA, et d'un montant nominal de 1 million d'Euros pour chacune des tranches subséquentes. Chaque tranche est composée d'OCA d'une valeur unitaire de 10 k€.

Au 30 juin 2021, 5 tranches ont été émises pour une valeur totale de 9,2 m€ et représentant 11 375 830 nouvelles actions.

Le bilan global de ces émissions, au 30/06/2021 est le suivant :

- 09/07/2019 émission de la tranche 1 pour un montant de 2,2 m€ représentant 3 062 381 actions nouvelles
- 02/04/2020 émission de la tranche 2 pour un montant de 1 m€ représentant 1 532 815 actions nouvelles

- 17/06/2020 émission de la tranche 3 pour un montant de 1,5 m€ représentant 2 491 296 actions nouvelles
- 03/12/2020 émission de la tranche 4 pour un montant de 1,5 m€ représentant un total de 2 170 533 actions nouvelles.
- 20/01/2021, émission de la tranche 5 pour un montant de 3 m€ et 300 obligations convertibles. Au 30/06/2021, 159 obligations ont été converties pour un montant total de 2 118 805 nouvelles actions émises.

Avances remboursables

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société, dont le remboursement est conditionnel, est présentée au passif sous la rubrique Autres Fonds Propres « Avances conditionnées ». La part de ces mêmes avances remboursables sans conditions est incluse dans la rubrique du bilan « Emprunts et Dettes financières - Autres ».

| Projet - Source du financement (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/20 | Mouvements au 1 ^{er} semestre 2021 | | | | Solde au 30/06/21 |
|---|-------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|
| | | Entrée de périmètre | N ^{elles} avances encaissées | Remboursements ou transfert | Abandon de créances | |
| DEINOL - Oséo Programme ISI | 4 265 | - | - | - | - | 4 265 |
| DEINOCHEM - ADEME / Investissements d'Avenir | 4 830 | - | - | - | - | 4 830 |
| Aide Innovation - Métropole Européenne de Lille | 73 | - | - | 14 | - | 59 |
| Aide Innovation - Région Nord Pas-de-Calais | 78 | - | - | 15 | - | 63 |
| Aide Innovation - Ministère Eco.-Indus.-Numérique | 181 | - | - | 34 | - | 147 |
| AGIR - Bpifrance / PSPC | 4 145 | - | - | - | - | 4 145 |
| AVANCES REMBOURSABLES (NET) | 13 573 | - | 1 086 | 105 | - | 13 510 |
| <i>Dont : minimum remboursable</i> | <i>331</i> | | | | | <i>270</i> |

- **Projet DEINOL – Oséo / Programme ISI**

La Société a obtenu d'Oséo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 m€, et de subventions, à hauteur de 2 m€, les versements étant répartis initialement sur 50 mois de 2010 à 2014. Les aides ont été débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oséo de rapports relatifs à la finalisation de chacune des quatre étapes-clés.

En contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Bpifrance (ex- Oséo Innovation), à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

Le 3 juin 2014, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration (d'une durée maximale de 36 mois) avec le groupe Abengoa, l'un des principaux producteurs de bioéthanol, avec lequel le programme collaboratif DEINOL, visant la production de bioéthanol de 2^{ème} génération, s'est poursuivi, ce avec le soutien

réaffirmé de Bpifrance. Pour des raisons de stratégie industrielle, Tereos (partenaire industriel initial du consortium) a, pour sa part, renoncé à s'impliquer plus avant dans le projet DEINOL. En conséquence, la Société a accueilli, en accord avec Tereos et Bpifrance, Abengoa en tant que nouveau partenaire industriel du projet DEINOL. Ce changement de partenaire a nécessité l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition des deux dernières étapes-clés, le planning de versement des montants de subvention et d'avance remboursable afférents, et les retours financiers potentiels pour Bpifrance en cas de succès, actés par voie d'avenants aux contrats Cadre et Bénéficiaires, signés le 9 janvier 2015.

À ce jour ce projet ne s'inscrit plus dans la stratégie de développement de DEINOVE. Aucune activité n'a été réalisée sur ce projet en 2021.

Le remboursement des avances ne sera dû qu'en cas de succès commerciaux.

- **DEINOCHEM – ADEME / Programme d'Investissements d'Avenir**

En novembre 2013, l'ADEME a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 5 919 k€ pour le programme DEINOCHEM, visant à la mise en place, au terme d'une période de 42 mois, d'un démonstrateur de recherche permettant de développer la production d'au moins deux composés isoprénoides à partir d'un substrat modèle. Cette aide, exclusivement sous forme d'avances remboursables, s'inscrit dans le cadre des Investissements d'Avenir, pilotés par le Commissariat Général à l'Investissement. La 1^{ère} tranche de versement, d'un montant de 1.480 k€, a été effectuée en avril 2014, les versements suivants devant être débloqués au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à l'ADEME de rapports relatifs à la finalisation de chacune des 3 étapes-clés prédéfinies. Dans ce cadre :

- en décembre 2014, la Société a transmis à l'ADEME un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 31 octobre 2014, et relatif à l'étape-clé 1, atteinte avec deux mois d'avance sur le programme prévisionnel. À la suite du constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu, en février 2015, la somme de 991 k€, sous forme d'avance remboursable ;
- en avril 2016, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015, et relatif à l'étape-clé 2. À la suite du constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en juin 2016 la somme de 1 477 k€ sous forme d'avance remboursable ;
- en octobre 2016, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, et relatif à l'étape-clé 3. À la suite du constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en décembre 2016 la somme de 787 k€ sous forme d'avance remboursable ;
- en octobre 2017, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 30 septembre 2017, et un rapport de fin de programme, à la suite de l'atteinte de l'étape-clé 4. La validation de ces éléments a déclenché le versement par Bpifrance du solde de l'aide, soit 95 k€ sous forme d'avance remboursable, et ce en février 2018.

Le remboursement des avances ne sera dû qu'en cas de succès commerciaux.

À ce jour ce projet ne s'inscrit plus dans la stratégie de développement de DEINOVE. Aucune activité n'a été réalisée sur ce projet en 2021.

- **AGIR – Bpifrance / PSPC**

Le projet AGIR « Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants », porté par le Groupe DEINOVE et l'Institut Charles Viollette, a été retenu par le Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Industrie et opéré par Bpifrance, dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité » (PSPC).

Cette aide est constituée, au niveau du Groupe DEINOVE, d'avances remboursables, pour un montant de 7,7 m€, et de subventions, à hauteur de 2,7 m€, les versements étant répartis sur 60 mois de 2018 à 2023. Les

aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Bpifrance de rapports relatifs à la finalisation de chacune des cinq étapes-clés.

L'achèvement de chaque étape-clé et la réalisation des conditions y afférentes devant donner droit, selon les termes du contrat d'aide, au versement des aides suivantes :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Subventions | 678 | 397 | 381 | - | - | 409 | 1 865 |
| Avances remboursables | 1 929 | 1 130 | 1 086 | 0 | - | 1 158 | 5 303 |
| TOTAL | 2 607 | 1 527 | 1 467 | 0 | 0 | 1 567 | 7 168 |

En février 2018, le Groupe a reçu les montants prévus pour le 1^{er} versement, soit 2 607 k€.

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine réalisée par la société DEINOBIOTICS au profit de la société DEINOVE, les avenants aux contrats d'aide avec Bpifrance ont été signés en février 2019 afin de formaliser le changement de chef de file et de bénéficiaire.

En décembre 2018, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 5 mai 2017 au 31 octobre 2018, et relatif à l'étape-clé 1. À la suite du constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en mars 2019 un versement de 1 527 k€ (part subvention : 397 k€ ; part avance récupérable : 1 130 k€).

En décembre 2019, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, et relatif à l'étape-clé 2. À la suite du constat de succès de cette étape-clé, la Société a reçu en mars 2020, et donc postérieurement à la date de clôture, un versement de 1 467 k€ (part subvention : 381 k€ ; part avance récupérable : 1 086 k€).

En février 2020, par voie d'avenant, a été acté l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition de la notion de « Leads » et ainsi le décalage des conditions particulières concernant l'obtention et le processus d'optimisation d'une telle molécule ayant une activité antibiotique dont la structure est inconnue. Par cet avenant a été également actée la prolongation de la durée du programme de 6 mois pour permettre la finalisation du projet et l'optimisation d'un deuxième Lead dans la nouvelle configuration du projet.

DEINOVE a établi le bilan de l'étape clé 3 du projet AGIR au mois de mars 2021. L'achèvement de cette étape clé est soumis à la réalisation de 3 conditions particulières dont 2 incombent à DEINOVE et une à son partenaire académique de l'Institut Charles Violette de Lille. Il en ressort que :

- DEINOVE a rempli les conditions particulières lui incombant ;
- L'Institut Charles Violette n'a pas été en capacité de remplir la condition particulière dont il avait la charge en raison de plusieurs mois de fermeture dus à la Covid-19.

Cette étape clé 3 n'ayant pas été atteinte, DEINOVE ne percevra pas d'aide en 2021. Les activités se poursuivent néanmoins avec l'ICV pour atteindre les objectifs fixés dans le projet AGIR. Le bilan de l'étape clé 3 est reporté par avenant au 30 octobre 2021.

Dettes financières et contrats de crédit-bail

Le poste Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits est composé de deux emprunts de 1 m€ chacun :

- Un PIR&D accordé par Bpifrance en aout 2020 pour un montant de 1 m€. Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Durée : 72 mois dont différé d'amortissement de 12 mois avec 1^{ère} échéance de remboursement au 31/12/2021 ;
- Taux fixe : 2,25 %.
- Un PGE de 1 m€ accordé par la Société Générale en septembre 2020. Le 23 juin 2021 DEINOVE a signé une convention de report d'amortissement du Prêt Garanti par l'État. L'amortissement de ce prêt débutera en octobre 2022 et s'achèvera en septembre 2026. Les conditions du prêt sont les suivantes :
 - Durée : 60 mois dont différé d'amortissement de 12 mois avec 1^{ère} échéance de remboursement au 29/10/2022 ;
 - Taux fixe : 0,58 %.

Les deux contrats de crédit-bail pour financer l'acquisition d'équipements scientifiques, à savoir une plateforme de criblage à haut-débit et un ensemble de fermenteurs sont arrivés à échéance en 2020.

- **Produits et charges financiers**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|--|------------|-----------|
| Revenus des CAT | - | - |
| Gains de change | - | 1 |
| Produits sur cessions - contrat de liquidité | - | - |
| Autres produits | 5 | 10 |
| Reprises sur provisions et amortissements financiers | - | - |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 5 | 11 |
| Dotation aux provisions & amortissements financiers | - | - |
| Intérêts et charges financiers | 15 | 7 |
| Pertes de change | 2 | 5 |
| Pertes sur cessions - contrat de liquidité | - | - |
| Autres charges financières | 3 | 5 |
| TOTAL CHARGES FINANCIÈRES | 19 | 17 |
| RÉSULTAT FINANCIER | -14 | -6 |

Le résultat financier de la période est négatif -14 k€. Il est principalement constitué :

- des charges financières liées au préfinancement du crédit d'impôt recherche : - 1 k€ ;
- des charges d'intérêts sur le Prêt Innovation R&D : -11k€ ;
- des intérêts perçus sur le prêt accordé à Morphochem : -3 k€ ;
- du résultat des transactions que DEINOVE réalise sur ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité : +2 k€ ;

NOTE 10 | IMPOTS SUR LES RESULTATS

- **Impôt sur les bénéfices et imposition différée**

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25,0% en France au 30 juin 2021). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

La charge / le produit d'impôt sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Impôts sur les bénéfices | -771 | -544 |
| Impôts différés | - | - |
| TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT | -771 | -544 |

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE) | -2 890 | -4 378 |
| Impôt comptabilisé | 771 | 544 |
| Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition | -3 661 | -4 922 |
| Taux d'Impôt | 25,00% | 25,00% |
| Produit d'impôt théorique | 915 | 1 231 |
| Déficits fiscaux reportables non activés | -936 | -1 323 |
| Consommation de déficits non activés | - | 91 |
| Crédit Impôt Recherche | 771 | 544 |
| Différences permanentes dont CICE | 20 | 2 |
| Autres | - | - |
| PRODUIT D'IMPÔT RÉEL | 771 | 544 |

- **Crédit Impôt Recherche**

La Société bénéficie du Crédit Impôt Recherche, et remplit les critères permettant la restitution immédiate de la créance. La filiale allemande MORPHOCHEM, quant à elle, ne bénéficie pas de ce dispositif.

La créance CIR du 1^{er} semestre 2021 de DEINOVE est évaluée à 771 k€. Le montant de la créance CIR 2021 est supérieur à celui de 2020 car les subventions perçues sont retraitées et donc déduites de la créance. En 2020 DEINOVE avait perçu 381 k€ de subvention de la Bpi lors de la validation de l'étape clé 2 du projet AGIR. En 2021 DEINOVE n'a pas perçu de subvention pour financer l'activité R&D. La subvention du Plan de Relance finance un projet industriel.

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, ainsi que des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | - | - |
| Produits de cession d'éléments d'actifs | 20 | 4 |
| Subventions virées au résultat | - | - |
| Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions | - | - |
| Abandon de créances | - | - |
| Autres produits | - | 1 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 20 | 5 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | - | - |
| VNC des éléments d'actifs cédés | - | - |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | - | 38 |
| Autres charges | 1 | - |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 | 38 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 19 | -34 |

Au 30 juin 2021, le résultat exceptionnel représente un produit net de 19 k€ qui correspond essentiellement au produit de cession d'un matériel totalement amorti pour un montant de 20 k€.

NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

- **Capitaux propres**

Composition du capital social

| | 30/06/21 | 31/12/20 |
|------------------|-----------------|-----------------|
| Capital | 568 510,66 € | 490 489,20 € |
| Nombre d'actions | 28 425 533 | 24 524 451 |
| Valeur nominale | 0,02 € | 0,02 € |

Au 30 juin 2021, le capital de la Société est composé de 28 425 533 actions de 0,02 Euro de valeur nominale chacune.

Le 9 juillet 2019, la Société a conclu avec le fonds European Select Growth Opportunities Fund un accord relatif à un financement par voie d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un montant de 2 200 000 Euros pour la première tranche. Dans ce cadre, au 31 décembre 2019, l'investisseur a converti 103 OCA (sur un total de 220) en 1 480 257 actions nouvelles.

Au total, ce sont donc 2.405.257 nouvelles actions qui ont été émises au cours de l'exercice 2019, soit une augmentation de capital de 962.102,80 Euros.

De plus il est à noter sur 2020 :

- L'émission de 500 001 BAA Biovertis au lancement de l'essai clinique : augmentation de capital de 200 k€ par prélèvement sur le compte de primes d'émission ;
- 392 OCA converties sur l'exercice 2020 pour un montant de 3 905 k€ : augmentation de capital 1 854 k€ et imputation sur la prime d'émission 2 051 k€ ;
- Réduction du capital social de 8 776 k€ par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 0,40 à 0,02 € avec imputation sur le report à nouveau.

Répartition du capital social

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Les tableaux présentés ci-après précisent donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires.

Les 28 425 533 actions de 0,02 Euro de nominal composant le capital au 30 juin 2021 se répartissent comme suit :

Au 30 juin 2021 - base non diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | % de détention | Droits de vote | % |
|---------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 1 385 637 | 4,87% | 2 554 634 | 8,52% |
| Fondateurs scientifiques | 20 000 | 0,07% | 40 000 | 0,13% |
| Management et administrateurs | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| Flottant | 27 019 896 | 95,06% | 27 397 765 | 91,35% |
| TOTAL | 28 425 533 | 100,00% | 29 992 399 | 100,00% |

Exercice clos le 31 décembre 2020 - base non diluée

| Actionnaires | Nombre d'actions | % de détention | Droits de vote | % |
|---------------------------------|------------------|----------------|----------------|-------|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 1 385 637 | 5,75% | 2 553 325 | 9,96% |
| Fonds gérés par TVM Capital | 1 557 414 | 6,46% | 1 557 414 | 6,07% |
| Fondateurs scientifiques | 20 000 | 0,08% | 40 000 | 0,16% |
| Management et administrateurs | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |

| | | | | |
|--------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Flottant | 21 127 688 | 87,70% | 21 493 741 | 83,81% |
| TOTAL | 24 090 739 | 100,00% | 25 644 480 | 100,00% |

L'évolution du nombre total d'actions entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 est détaillée en section 12.1.1 ci-dessus.

- **Instruments financiers dilutifs**

Ligne de financement obligataire

Le 9 juillet 2019, la Société a conclu avec le fonds European Select Growth Opportunities Fund un accord relatif à un financement par voie d'émission d'obligations convertibles en actions (les "OCA") représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 15 millions d'Euros, et réparties en plusieurs tranches d'un montant nominal d'au moins 2 millions d'Euros pour la première tranche d'OCA et d'un montant nominal de 1 million d'Euros pour chacune des tranches subséquentes²⁴. Un avenant à ce contrat a été conclu en vertu de l'autorisation du Conseil d'administration du 31 mars 2020, portant sur la modification de la définition du prix de marché et des cas entraînant la réduction de la valeur nominale des actions.

L'émission de la première tranche, portant sur 2 200 000 Euros, est intervenue simultanément à la signature du contrat avec European Select Growth Opportunities Fund. L'émission de la deuxième tranche, portant sur 1 000 000 euros, est intervenue à la suite de la décision du Président Directeur Général en date du 2 avril 2020. Une troisième tranche a également été émise en vertu de la décision du Président Directeur Général en date du 16 juin 2020 et porte sur un montant de 1 500 000 euros. L'émission d'une quatrième tranche est intervenue le 2 décembre 2020 et porte sur un montant de 1 500 000 euros. Enfin, à la suite de la décision du Directeur Général du 20 janvier 2021, une cinquième tranche a été émise portant sur un montant de 3 000 000 euros.

Au cours du premier semestre 2021, les conversions d'OCA suivantes ont pu être constatées :

| Date du Conseil d'administration constatant la conversion d'OCA | Nombre d'OCA converties | Nombre d'actions émises sur conversion des OCA | Montant de l'augmentation de capital (nominal) |
|---|-------------------------|--|--|
| 23/03/2021 | 267* | 3.630.998 | 72.619,96 |
| 22/06/2021 | 45 | 703.796 | 14.075,92 |

* dont 28 OCA converties au cours de l'exercice 2020 représentant 433.713 actions nouvelles.

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Depuis sa création, le Groupe a procédé à des émissions de BSA, au profit de personnes physiques et/ou morales, avec ou sans conditions d'exercice lié à des objectifs.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la Société n'a procédé à aucune émission de BSA, et aucun exercice de BSA n'a été constaté.

La filiale de la Société n'a procédé à aucune émission de BSA au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2021. De même, il n'y a pas eu d'exercice de bons sur cette période.

Lors de sa réunion du 22 juin 2021, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 8.500 "BSA-2010-4".

²⁴ Pour plus de précisions, se référer au communiqué de presse en date du 9 juillet 2019

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)

Depuis sa création, le Groupe a procédé à des émissions de BSPCE, au profit de personnes physiques, avec ou sans conditions d'exercice lié à des objectifs.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la Société n'a procédé à aucune émission de BSPCE, et aucun exercice de BSPCE n'a été constaté.

La filiale de la Société n'a procédé à aucune émission de BSPCE au cours du 1^{er} semestre 2021. De même, il n'y a pas eu d'exercice ou de constat de caducité de bons sur cette période.

Bons d'attribution d'actions (BAA)

L'Assemblée Générale du 23 mai 2018 a émis 8 000 000 BAA, donnant droit à l'attribution d'un nombre maximum de 8 000 000 actions ordinaires nouvelles de la Société au profit des apporteurs d'actions, d'options et de droit préférentiel de la société BIOVERTIS, exerçables sous condition d'atteinte de diverses étapes-clés dans le développement du candidat-médicament telles que décrites ci-dessous :

- 500 001 actions nouvelles au commencement du prochain essai clinique du Projet (premier patient) ;
- 2 300 000 actions nouvelles au commencement de la phase IIb/III de l'essai pivot du Projet ou de la phase III (premier patient) ;
- 2 300 003 actions nouvelles à la fin de la phase positive de la phase IIb/III de l'essai pivot du Projet ou de la phase III. Par souci de clarté, il est précisé que « positive » signifie que tous les paramètres cliniques d'efficacité primaire, ainsi qu'au moins un paramètre d'efficacité secondaire et les objectifs de sécurité afférents à l'homologation ont été réunis ;
- 1 399 998 actions nouvelles lors de l'acceptation par la FDA du dépôt réglementaire pour la première autorisation de commercialisation du Projet, au moins aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays pris individuellement ou plusieurs pays pris globalement représentent le même nombre de patients admissibles et, en conséquence, la même valeur commerciale que les États-Unis d'Amérique ;
- 1 499 998 actions nouvelles lors de la première autorisation de commercialisation du Projet au moins aux États-Unis d'Amérique (*New Drug Application*) ou dans tout autre pays pris individuellement ou plusieurs pays pris globalement représentant un même nombre de patients admissibles et, en conséquence, la même valeur commerciale qu'aux États-Unis d'Amérique.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la Société n'a procédé à aucune émission de BAA, et aucun exercice de BAA n'a été constaté.

Bons de souscription – synthèse et dilution potentielle

Au 30 juin 2021, les BSA, les BAA, les BSPCE et les OCA émis par la Société se répartissaient de la manière suivante, le tableau ci-dessous présentant également la dilution potentielle, i.e. dans l'hypothèse de l'exercice de l'intégralité des bons :

| <i>Actionnaires</i> | BSA souscrits | BCE souscrits⁽¹⁾ | BAA souscrits | Dilution Potentielle⁽¹⁾⁽²⁾ |
|---------------------------------|----------------------|------------------------------------|----------------------|--|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 73 128 | - | - | 73 128 |
| Fonds gérés par TVM Capital | - | - | 6 099 517 | 6 099 517 |
| Management et administrateurs | 56 175 | 1 013 368 | - | 1 072 543 |
| Flottant | 1 159 000 | 359 091 | 1 400 482 | 2 918 573 |
| TOTAL | 1 291 303 | 1 372 459 | 7 499 999 | 10 163 761 |

⁽¹⁾ Sur les 1 372 459 BCE souscrits, 5 000 BCE DEINOBIOTICS repris par DEINOVE en date du 25 septembre 2018 ont une parité d'exercice de 1 BCE pour 0,55 action DEINOVE.

⁽²⁾ Les OCA sont exclues de ce tableau et donc de la dilution potentielle dans la mesure où il n'est pas possible de connaître le nombre d'actions pouvant être émises sur conversion des 125 OCA souscrites et non converties au 30 juin 2021.

La situation au 31 décembre 2020 était la suivante :

| <i>Actionnaires</i> | BSA souscrits | BCE souscrits⁽¹⁾ | BAA souscrits | Dilution Potentielle⁽¹⁾⁽²⁾ |
|---------------------------------|----------------------|------------------------------------|----------------------|--|
| Fonds gérés par Truffle Capital | 73 128 | - | - | 73 128 |
| Fonds gérés par TVM Capital | - | - | 6 099 517 | 6 099 517 |
| Management et administrateurs | 78 900 | 1 013 368 | - | 1 092 268 |
| Flottant | 1 167 500 | 359 091 | 1 400 482 | 2 927 073 |
| TOTAL | 1 319 528 | 1 372 459 | 7 499 999 | 10 191 986 |

⁽¹⁾ Sur les 1 297 459 BCE souscrits, 5 000 BCE DEINOBIOTICS repris par DEINOVE en date du 25 septembre 2018 ont une parité d'exercice de 1 BCE pour 0,55 action DEINOVE.

⁽²⁾ Les OCA sont exclues de ce tableau et donc de la dilution potentielle dans la mesure où il n'est pas possible de connaître le nombre d'actions pouvant être émises sur conversion des 125 OCA souscrites et non converties au 30 décembre 2021.

- **Situation des capitaux propres**

Au 30 juin 2021 les capitaux propres des comptes sociaux de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social.

- **Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe a émis 1 291 303 BSA, 1 372 459 BSPCE et 7 499 999 BAA ayant un effet potentiellement dilutif.

Toutefois, le résultat net du Groupe étant négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

| | 30/06/21 | 30/06/20 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net du Groupe (en milliers d'euros) | -3 146 | -4 634 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | 27 746 232 | 20 313 367 |
| Résultat de base et dilué par action (en euros) | -0,11 | -0,23 |

- **Distribution de dividendes**

Le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

NOTE 12 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/21 | 30/06/20 |
|------------------------------|------------|------------|
| A moins d'1 an | 194 | 409 |
| De 1 à 5 ans | 289 | 484 |
| A plus de 5 ans | - | - |
| TOTAL | 484 | 894 |

NOTE 13 | HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 figurant au compte de résultat s'élève à 13 k€, le détail en étant fourni dans le tableau ci-après :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Comptes semestriels/ annuels consolidés |
|---|---|
| Honoraires de certification des comptes | 10 |
| Honoraires SACC - <i>due diligence</i> | - |
| Honoraires SACC - <i>tax compliance</i> | - |
| Total | 13 |

NOTE 14 | Événements postérieurs à la clôture

- **Impact COVID-19**

En ce qui concerne l'impact de la COVID-19, en l'état actuel de la situation qui est la même que l'année dernière, nous n'anticipons pas d'événements autres que ceux décrits dans les faits marquants de l'exercice. Ces derniers ne devraient pas avoir d'effets majeurs sur la situation financière de la société.

- **Éléments financiers**

- Le 7 juillet 2021, DEINOVE a perçu le versement par la Banque Populaire du Sud d'un Prêt Garanti par l'État pour un montant de 500 k€ ;
- Le 8 juillet 2021, DEINOVE a perçu le versement par la Caisse d'Épargne d'un Prêt Garanti par l'État pour un montant de 500 k€ ;
- Le 27 juillet 2021, DEINOVE a perçu le versement par la Société Générale d'un Prêt Garanti par l'État pour un montant de 500 k€ ;
- Le 29 juillet 2021, DEINOVE a perçu le versement par Bpifrance d'un Prêt Innovation R&D pour un montant de 1 500 k€.

- **Éléments juridiques : nouveau contrat OC**

Le contrat d'émission conclu le 9 juillet avec le fonds European Select Growth Opportunities Fund étant arrivé à terme le 9 juillet 2021, la Société a conclu avec le fonds European Select Growth Opportunities Fund un nouvel accord relatif à un financement par voie d'émission d'obligations convertibles en actions (OC) représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, et réparties en plusieurs tranches d'un montant nominal de 500.000 euros pour chaque tranche²⁵. L'émission de la première tranche, portant sur 500.000 euros, est intervenue simultanément à la signature du contrat avec European Select Growth Opportunities Fund.

Descriptif général de l'opération

L'opération se traduira par l'émission de plusieurs tranches d'OC au bénéfice de l'Investisseur, à la discrétion unique de la Société et sous réserve du respect de certaines conditions, pour un montant nominal maximal de 10 millions d'euros sur une période de 24 mois, étant précisé que :

- il est prévu que la première tranche d'OC, d'un montant nominal de 500.000 euros (soit 485.000 euros nets de frais), soit émise par la Société et souscrite par l'Investisseur ce jour ;
- les tranches subséquentes d'OC seront d'un montant nominal de 500.000 d'euros (sauf modification du montant décidée par accord mutuel de la Société et de l'Investisseur) ;
- l'émission de chaque tranche entraîne 3% de frais, ainsi, le montant net reçu par la Société représente 97% du montant nominal de la tranche émise.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'éventuelle augmentation de capital résultant de l'émission d'actions nouvelles sur conversion des OC, s'élèvera à 0,62% dans le cas où la totalité des OC susceptibles d'être émises dans le cadre du programme de financement seraient converties en actions nouvelles²⁶.

²⁵ Pour plus de précisions, se référer au communiqué de presse en date du 14 septembre 2021

²⁶ Dilution calculée sur l'hypothèse d'un prix de conversion de 0,57 euro (sur la base d'un cours de 0,61 euro, cours de clôture au 10 septembre 2021). Cette dilution ne préjuge ni du nombre d'actions final à émettre sur conversion des OC ni du prix de conversion, lequel sera fixé en fonction du cours de bourse, selon les modalités décrites dans le communiqué de presse du 14 septembre 2021.

4 | DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets présentés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 3 à 16) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Alexis RIDEAU

Directeur Général

Responsable de l'information financière

Mario ALCARAZ

Directeur Administratif & Financier

Tel. : +33 4 48 19 01 00

Mél : mario.alcaraz@deinove.com